

**Séance ordinaire du conseil d'arrondissement  
du mardi 2 octobre 2018  
à 19 h**

**ORDRE DU JOUR**

**10 – Sujets d'ouverture**

- 10.01** Ouverture de la séance
- 10.02** Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement
- 10.03** Période de réponses et questions du public

**FÉLICITATIONS**

- 10.04** Féliciter Mme Valentina D'Adamo et M. Pasquale D'Adamo qui célébreront leur 50<sup>e</sup> anniversaire de mariage le 13 octobre 2018.
- 10.05** Féliciter les membres de L'Avant-Scène de LaSalle, récipiendaire du prix hommage Guy-Beaulne à l'occasion de la onzième édition du Gala des Arlequins de la Fédération québécoise du théâtre amateur.

**CONDOLÉANCES**

- 10.06** Offrir les condoléances du conseil à la famille de Mme Fernande Demers-Laroche à la suite de son décès survenu le 8 septembre 2018.
- 10.07** Offrir les condoléances du conseil à la famille de M. Jean Richard.

**PROCÈS-VERBAL**

- 10.08** Approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 4 septembre 2018.
- 10.09** Accepter le dépôt du compte rendu du comité consultatif d'urbanisme du 5 septembre 2018.  
1182363081
- 10.10** Accepter le dépôt des comptes rendus des réunions du comité de circulation du 18 juin et du 24 septembre 2018.  
1187151038

## 20 – Affaires contractuelles

### CONTRAT D'APPROVISIONNEMENT ET DE SERVICES

- 20.01** Autoriser une dépense approximative de 252 945 \$, taxes incluses, pour la location horaire de 4 remorqueuses avec opérateur pour les travaux de déneigement pour les saisons hivernales de 2018-2019 et 2019-2020 et octroyer le contrat à Déneigement Discount suite à l'appel d'offres public.  
1183837003
- 20.02** Accorder un contrat de 49 301,85 \$, taxes incluses, à Entretien Mana pour le service d'entretien ménager à la bibliothèque l'Octogone conformément à l'appel d'offres pour la période du 1er janvier 2019 au 30 septembre 2019.  
1186818084
- 20.03** Accorder un contrat de gré à gré de 29 606,06 \$ taxes incluses, à Infrastructure TO/GO pour l'achat de praticables au Théâtre du Grand Sault.  
1185986008
- 20.04** Accorder un contrat à EFEL Experts-conseils pour les services professionnels pour des travaux d'ingénierie nécessaires à la préparation des plans et devis, des documents d'appel d'offres, la surveillance des travaux et le suivi administratif pour des travaux de resurfaçage de diverses rues dans le cadre du PRR et du PCPR 2019 de l'arrondissement.  
1186152021
- 20.05** Accorder un contrat de 3 ans avec une option de renouvellement de 2 ans à Honeywell pour l'entretien des éléments de régulation des systèmes de chauffage, de ventilation et de climatisation dans divers édifices de l'arrondissement.  
1180269011
- 20.06** Accorder un contrat de cinq (5) ans avec une option de renouvellement d'un an à Navada Itée pour l'entretien préventif des systèmes de mécanique du bâtiment dans divers édifices de l'arrondissement.  
1180269012
- 20.07** Exercer la première année d'option prévue à l'appel d'offres préparé par le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l'Ouest de l'île de Montréal, pour le service de déneigement et de déglacage de la portion publique des rues et des trottoirs de l'hôpital de LaSalle pour la saison hivernale 2018-2019 et autoriser une dépense maximale de 11 497,50 \$, taxes incluses, pour le renouvellement du contrat accordé à Clifton D.R.A.M.  
1186152020
- 20.08** Se prévaloir de l'option de prolongation du bail avec La Fabrique de la paroisse de Sainte-Catherine-Labouré du 7 septembre 2018 au 13 mai 2019, pour la location de locaux pour une somme maximale de 16 000 \$, plus taxes si applicables, et d'approuver l'addenda No 1 modifiant le bail.  
1186818080
- 20.09** Accorder une contribution financière de 300 \$ à l'Association musicale de LaSalle pour la réalisation du programme souvenir de leur concert-bénéfice ayant eu lieu le 16 juin 2018.  
1185986007

**20.10** Accorder une contribution financière de 2 000 \$ au Centre culturel et communautaire Henri-Lemieux pour la mise sur pied d'un volet extérieur à son Marché de Noël, dans le cadre du volet «soutien aux nouveaux projets» de la Politique de reconnaissance des organismes de l'arrondissement.

1185986009

**20.11** Accorder un soutien financier totalisant 22 763 \$ à la Maison des jeunes et à Destination Travail du Sud-Ouest de l'île de Montréal, dans le cadre de l'édition 2018 du Programme d'intervention de milieu pour les jeunes 12-30 ans et dans le cadre de l'Entente administrative pour l'accueil et l'intégration des immigrants et approuver les projets de convention à cet effet.

1184629003

### **30 – Administration et finances**

#### ÉVÉNEMENT

**30.01** Autoriser la Légion royale canadienne à tenir une parade le dimanche 4 novembre 2018 dans la rue Bouvier qui sera fermée à cette occasion.

1186818086

**30.02** Entériner la permission accordée au resto Sous le Palmier d'organiser son 8e anniversaire dans le stationnement au 2038, rue Lapierre, le 29 septembre 2018.

1182365025

**30.03** Modifier la résolution CA18 200268 afin de suspendre l'application du règlement 2030 relatif au stationnement réservé aux résidents sur la 9e Avenue le 16 janvier 2019 au lieu du 11 octobre 2018.

1182365026

#### FRAIS DE SÉJOUR ET DE REPRÉSENTATION

**30.04** Autoriser une délégation de deux élus et deux fonctionnaires à se rendre en Chine, du 16 au 23 octobre 2018, afin d'établir un pacte d'amitié avec la ville de Taishan et favoriser des échanges sur le plan culturel.

1180577004

#### NOMINATION

**30.05** Nommer M. Matthieu Syllion à titre de représentant de l'arrondissement au Conseil d'administration de la Corporation de développement économique communautaire LaSalle-Lachine pour 2018-2019.

1182365027

#### AUTORISATION DE DÉPENSE

**30.06** Approuver la mise à jour de la liste des organismes reconnus pour l'année 2018 selon la Politique de soutien et de reconnaissance des organismes de LaSalle et leur accorder les différents soutiens auxquels ils ont droit en vertu de leur classification et de la durée de leur reconnaissance.

1184629004

## REDDITION DE COMPTES

- 30.07** Entériner la liste des bons de commande autorisés, la liste des virements budgétaires pour la période du 21 août au 16 septembre 2018, ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour août 2018.

1183035011

## 40 – Réglementation

### ADOPTION

- 40.01** Adopter le règlement 2098-LAS-193 amendant le règlement de zonage de manière à modifier certaines normes relatives à l'abattage d'arbres.

1182363078

- 40.02** Adopter le règlement LAS-0002-4 amendant le règlement constituant un comité consultatif d'urbanisme afin d'optimiser le fonctionnement de celui-ci et d'apporter diverses précisions.

1182363070

### PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE

- 40.03** Accepter les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A. numéro LAS-0014, afin de permettre de remplacer le revêtement extérieur des murs ainsi que de réduire la taille des fenêtres situées sur la façade principale ainsi que sur la façade latérale gauche d'un bâtiment situé aux 438 et 440, 9e Avenue.

1182363082

- 40.04** Accepter avec condition, les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A. numéro LAS-0014, afin de permettre de remplacer une partie du revêtement extérieur de la façade avant et de modifier le nombre et la taille des ouvertures d'un bâtiment situé aux 399 à 407, 90e Avenue.

1182363083

- 40.05** Accepter avec conditions, les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A. numéro LAS-0014, afin de permettre de remplacer une partie du revêtement extérieur des murs et de remplacer une galerie et un balcon d'un bâtiment situé aux 138 à 140A, avenue Highlands.

1182363084

- 40.06** Accepter les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A. numéro LAS-0014, afin de permettre d'agrandir un bâtiment commercial situé au 1880, avenue Dollard et d'agrandir et de réaménager le stationnement.

1182363085

- 40.07** Accepter les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A. numéro LAS-0014, afin de permettre d'agrandir et de rénover le bâtiment communautaire de récréation extensive (chalet du Parc Jeannotte) situé au 500, rue Laplante.

1182363086

### DOMAINE PUBLIC

- 40.08** Autoriser la demande d'occupation permanente du domaine public pour l'empiètement de l'escalier en cour avant du bâtiment situé aux 7710 et 7712, rue Édouard.

1182363088

**40.09** Entériner la délivrance des certificats d'occupation du domaine public par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises pour le mois d'août 2018.  
1182363080

#### NETTOYAGE DE TERRAIN

**40.10** Mandater la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises afin d'effectuer le nettoyage d'une propriété située sur le territoire de l'arrondissement et de disposer des matières nuisibles.  
1182363087

#### CIRCULATION / STATIONNEMENT

**40.11** Autoriser l'installation d'un débarcadère pour parents à l'école John.-F. Kennedy située au 51 avenue Bélanger.  
1187151039

### **50 – Ressources humaines**

**50.01** Entériner les décisions déléguées soumises par la division des ressources humaines.  
1186456009

### **60 – Information**

**60.01** Dépôt de documents

### **70 – Autres sujets**

**70.01** Levée de la séance



**Dossier # : 1182363081**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accepter le dépôt du compte rendu du comité consultatif d'urbanisme du 5 septembre 2018

D'accepter le dépôt du compte rendu du comité consultatif d'urbanisme du 5 septembre 2018.

**Signé par** Benoit G GAUTHIER **Le** 2018-09-21 09:20

**Signataire :**

Benoit G GAUTHIER

---

Directeur d'arrondissement  
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION****Dossier # :1182363081**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accepter le dépôt du compte rendu du comité consultatif d'urbanisme du 5 septembre 2018

**CONTENU****CONTEXTE****DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION**

Accepter le dépôt du compte rendu du comité consultatif d'urbanisme du 5 septembre 2018.

**JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS****VALIDATION****Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Normand TROTTIER  
Directeur

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2018-09-19

Normand TROTTIER  
Directeur





**Dossier # : 1187151038**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accepter le dépôt des comptes rendus des réunions du comité de circulation du 18 juin et du 24 septembre 2018.

D'accepter le dépôt des comptes rendus des réunions du comité de circulation du 18 juin et du 24 septembre 2018.

**Signé par** Benoit G GAUTHIER **Le** 2018-09-26 08:52

**Signataire :**

Benoit G GAUTHIER

---

Directeur d'arrondissement  
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION****Dossier # :1187151038**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accepter le dépôt des comptes rendus des réunions du comité de circulation du 18 juin et du 24 septembre 2018.

**CONTENU****CONTEXTE**

Accepter le dépôt des comptes rendus des réunions du comité de circulation du 18 juin et du 24 septembre 2018.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION****JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Farid CHABOUNI  
Chef de Division

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2018-09-21

Moris MARKARIAN  
Chef de division voirie & parcs



**Dossier # : 1183837003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Voirie et Parcs
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une dépense approximative de 252 945 \$, taxes incluses, pour la location horaire de quatre (4) remorqueuses avec opérateur pour les travaux de déneigement dans l'arrondissement de LaSalle pour les saisons hivernales de 2018-2019 et 2019-2020. Octroyer le contrat à la compagnie Déneigement Discount inc. suite à l'appel d'offres public no 18-17040 (2 soumissionnaires).

D'autoriser une dépense approximative de 252 945 \$, taxes incluses, pour la location horaire de quatre (4) remorqueuses avec opérateur pour les travaux de déneigement dans l'arrondissement de LaSalle pour les saisons hivernales de 2018-2019 et 2019-2020. Octroyer le contrat à la compagnie Déneigement Dicount inc. suite à l'appel d'offres public no 18-17040 (2 soumissionnaires).

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Benoit G GAUTHIER **Le** 2018-09-24 11:51

**Signataire :**

Benoit G GAUTHIER

---

Directeur d'arrondissement  
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1183837003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Voirie et Parcs
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une dépense approximative de 252 945 \$, taxes incluses, pour la location horaire de quatre (4) remorqueuses avec opérateur pour les travaux de déneigement dans l'arrondissement de LaSalle pour les saisons hivernales de 2018-2019 et 2019-2020. Octroyer le contrat à la compagnie Déneigement Discount inc. suite à l'appel d'offres public no 18-17040 (2 soumissionnaires).

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Dans le cadre de ses opérations de déneigement, la Direction des travaux publics nécessite les services de remorqueuses pour les opérations de chargement de neige afin de déplacer les voitures qui sont en infraction et qui nuisent au passage des véhicules et à l'enlèvement de la neige. La Direction de l'approvisionnement a effectué un appel d'offres regroupé pour plusieurs arrondissements pour la location horaire des remorqueuses avec opérateur, équipées d'un système de levage hydraulique des roues des véhicules (18-17040) . L'ouverture des soumissions a eu lieu le 9 août 2018. L'arrondissement de LaSalle avait identifié un besoin de quatre (4) équipements pour ces besoins opérationnels.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**Résolution no CA17 20 0173 adoptée le 3 avril 2017:** Résilier le contrat pour la location horaire de 4 camions remorqueurs avec opérateur accordé à Remorquage BL (9335 -5139 Québec inc.) dans le cadre des opérations de chargement de neige. D'annuler la décision déléguée D1173837001 en date du 20 février 2017.

**Résolution no CA15 20 0627 adoptée le 22 octobre 2015:** Autoriser une dépense de 874 384,88 \$, taxes incluses, pour la location horaire de huit (8) remorqueuses avec opérateur pour les travaux de déneigement pour les saisons hivernales 2015-2016, 2016-2017 et 2017-2018, avec deux (2) options de renouvellement pour les saisons hivernales 2018-2019 et 2019-2020 et accorder un contrat à 9273-5893 Québec inc. pour un montant de 224 201,25 \$, taxes incluses et à Gestion Normar pour un montant de 650 183,63 \$, taxes incluses, - Appel d'offres public no 15-14685.

**DESCRIPTION**

Afin de réaliser les travaux de déneigement l'arrondissement utiliser des camions remorqueurs pour déplacer les véhicules qui nuisent à l'enlèvement de la neige. Les quatre (4) équipements demandés par ce contrat s'ajoutent aux équipements loués par l'appel d'offres 15-14685. Ce contrat prévoit 2000 heures de location au total mais la quantité finale peut varier de 10%, et ce, selon les besoins dictés par les conditions climatiques.

## **JUSTIFICATION**

Dans le cadre de l'appel d'offres cité en objet, nous avons reçu 2 soumissions. La soumission la plus basse, elle est conforme administrativement. L'autre est non conforme puisque ces remorques sont au-delà de la capacité de l'entreprise. Ainsi la recommandation du service de l'approvisionnement est de d'octroyer le contrat à la compagnie Déneigement Discount inc. le seul soumissionnaire conforme à toutes les exigences du cahier des charges. Déneigement Discount inc. est l'entreprise ayant fourni le taux horaire le plus bas, soit 110\$ l'heure plus les taxes et pouvant fournir 4 remorques, respectant ainsi les besoins de l'arrondissement de LaSalle. Le prix soumis est inférieure à l'estimation de de 8%, soit un taux de 110\$ l'heure comparativement à l'estimé qui était évalué à 120\$ l'heure.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Imputer les dépenses tel que ci-dessous :

Montant de l'offre pour les mois de novembre et décembre 2018

31 618,00 \$ (incluant taxes)

Montant de l'offre pour l'année 2019

126 472,50 \$ (incluant taxes)

Montant de l'offre pour l'année 2020

94 854,50 \$ (incluant taxes)

Ces travaux seront payés par le budget de fonctionnement.

Clef comptable : 2412.0010000.301720.03121.54505.014411.0000.000000.000000

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Si le contrat n'est pas octroyé, le manque d'équipements de remorquage affecterait la capacité de l'arrondissement à effectuer de façon adéquate le chargement de la neige en provoquant des délais d'attente tout en réduisant la qualité et l'efficacité des opérations.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
LaSalle , Direction (Louise POITRAS-TOUCHETTE)

Validation du processus d'approvisionnement :  
Service de l'approvisionnement , Direction (Marc-André DESHAIES)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Luce DOYON, LaSalle

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Christianne CYRENNE  
Directrice Travaux Publics

#### **ENDOSSÉ PAR**

Moris MARKARIAN  
Chef de division voirie & parcs

Le : 2018-09-20



**Dossier # : 1186818084**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la bibliothèque
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat au montant approximatif de 49 301.85 \$, taxes incluses, à Entretien Mana Inc. pour le service d'entretien ménager à la bibliothèque l'Octogone conformément à l'appel d'offres 18-17148 pour la période du 1er janvier 2019 au 30 septembre 2019.

D'accorder un contrat au montant approximatif de 49 301.85 \$, taxes incluses, à Entretien Mana Inc. pour le service d'entretien ménager à la bibliothèque l'Octogone conformément à l'appel d'offres 18-17148 pour la période du 1er janvier 2019 au 30 septembre 2019.  
D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Benoit G GAUTHIER **Le** 2018-09-21 08:09

**Signataire :**

Benoit G GAUTHIER

---

Directeur d'arrondissement  
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement



**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1186818084**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la bibliothèque
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat au montant approximatif de 49 301.85 \$, taxes incluses, à Entretien Mana Inc. pour le service d'entretien ménager à la bibliothèque l'Octogone conformément à l'appel d'offres 18-17148 pour la période du 1er janvier 2019 au 30 septembre 2019.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le 7 mai 2018, un contrat de prolongation pour les travaux d'entretien ménager de la mairie d'arrondissement et de la bibliothèque l'Octogone a été accordé à Entretien Mana Inc. du 11 août 2018 au 31 décembre 2018, conformément à l'appel d'offres public no 17-15766.

Selon l'échéancier actuel des travaux d'agrandissement de la bibliothèque, le service d'entretien ménager devra être effectif au 1080, avenue Dollard, jusqu'à la relocalisation temporaire de la bibliothèque. La date exacte du déménagement étant inconnue, un appel d'offres avec une clause de renouvellement mensuel a été lancé pour offrir le plus de souplesse possible tout en garantissant l'entretien.

Le présent sommaire décisionnel vise à accorder un contrat pour le service d'entretien ménager à la bibliothèque l'Octogone à Entretien Mana Inc., le plus bas soumissionnaire conforme, au montant approximatif de 49 301.85 \$, taxes incluses.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**Résolution no CA18 20 0200 (1186818042) adoptée le 7 mai 2018 :** D'autoriser une dépense approximative de 23 115 \$ afin de prolonger le contrat avec Entretien Mana pour la fourniture de service d'entretien à la bibliothèque L'Octogone du 11 août 2018 au 31 décembre 2018 conformément à l'appel d'offres public no 17-15766 (1175348002).

**Résolution no CA16 20 0689 (1165348002) adoptée le 5 décembre 2016:** De résilier en date du 9 novembre 2016 le contrat accordé, par la résolution n° CA13 20 0131 adoptée le 4 mars 2013, à la firme Les Services d'entretien Fany inc. pour les services d'entretien ménager de la mairie d'arrondissement et de la bibliothèque l'Octogone.

**Résolution no CA13 20 0131 (1135990009) adoptée le 4 mars 2013:** D'autoriser une dépense de 572 575,50 \$, taxes incluses, pour des services d'entretien ménager à la mairie d'arrondissement et la bibliothèque L'Octogone de l'Arrondissement de LaSalle, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant. D'octroyer à Les Services d'Entretien Fany inc., le contrat M.S.12-245 à cette fin, pour une période de cinq (5) ans (soumission 296189 et

appel d'offres 13-12552), au prix de sa soumission, soit au prix total de 572 575,50 \$ conformément au cahier des charges.

## **DESCRIPTION**

Les principaux travaux prévus au devis technique de cet appel d'offres a été développé en fonction des besoins opérationnels de la bibliothèque l'Octogone. Les travaux incluent l'entretien ménager complet de la bibliothèque l'Octogone à l'exception de lavage de vitres extérieures.

Le contrat prévoit une clause de prolongation sur avis écrit de la Ville donné à l'adjudicataire au moins trente (30) jours calendrier avant la date présumée de fin du contrat, le présent contrat pourra être prolongé de 1 mois, pour un maximum de trois (3) prolongations (octobre à décembre 2019). Advenant le besoin de renouveler ce contrat, le DCSLDS demandera l'approbation aux instances décisionnelles appropriées.

Entretien Mana Inc., fournisseur actuel, a été le seul à répondre à l'appel d'offres 18-17148. La soumission est conforme et répond aux exigences du devis technique incluses dans le cahier des charges. Suite à l'ouverture de la soumission, le Service de l'approvisionnement recommande d'accorder le contrat à Entretien Mana Inc. au montant approximatif de 49 301,85 \$, taxes incluses, pour le service d'entretien ménager à la bibliothèque conformément à l'appel d'offres 18-17148 pour la période du 1 janvier 2019 au 30 septembre 2019. Son taux horaire passera de 20,30 à 21,99 \$ pour une quantité prévisionnelle de 1 950 heures (50 h / semaine).

## **JUSTIFICATION**

Ce contrat est nécessaire afin d'assurer à la population une continuité du service d'entretien ménager à la bibliothèque.

Trois (3) firmes ont été invitées à soumissionner. De ce nombre, une (1) soumission a été reçue. Les raisons pour lesquelles certains preneurs de cahiers de charge n'ont pas déposé de soumissions sont inconnues.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La dépense totale prévue pour ce contrat est d'une somme approximative de 49 301,85 \$ taxes incluses. Les crédits proviendront du budget de fonctionnement de la division de la bibliothèque pour la bibliothèque l'Octogone.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

L'adjudicataire doit mettre en place un programme d'entretien ménager écologique, priorisant le bien-être des occupants et du personnel de conciergerie lié au projet de mise en service et d'exploitation de la bibliothèque L'Octogone dans le meilleur respect des conditions environnementales telles: la qualité de l'air et l'empreinte écologique des produits utilisés.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Le refus ou le report de ce contrat aurait d'importantes répercussions au niveau de la salubrité offerte aux citoyens.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Début du contrat : 1er janvier 2019  
Fin du contrat : 30 septembre 2019

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Validation du processus d'approvisionnement :  
Service de l'approvisionnement , Direction (Anna BEZEAU)

Certification de fonds :  
LaSalle , Direction (Louise TRAHAN)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Luce DOYON, LaSalle

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Marie-Andrée MARCOUX  
C/d biblio.<<arr.>60000>>

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2018-09-12

Marie-Andrée MARCOUX  
C/d biblio.<<arr.>60000>>

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Louise RICHARD  
Directrice



**Dossier # : 1185986008**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat de gré à gré à Infrastructure TO/GO Inc pour l'achat de praticables au Théâtre du Grand Sault - Centre culturel et communautaire Henri-Lemieux pour un montant de 29 606,06 \$ taxes incluses.

D'accorder un contrat de gré à gré à Infrastructure TO/GO Inc pour l'achat de praticables au Théâtre du Grand Sault - Centre culturel et communautaire Henri-Lemieux pour un montant de 29 606.06 \$ incluant les taxes.

D'imputer cette dépense de 29 606,06 \$, incluant les taxes, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Benoit G GAUTHIER **Le** 2018-09-25 14:24

**Signataire :**

Benoit G GAUTHIER

---

Directeur d'arrondissement et Directeur des travaux publics  
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1185986008**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat de gré à gré à Infrastructure TO/GO Inc pour l'achat de praticables au Théâtre du Grand Sault - Centre culturel et communautaire Henri-Lemieux pour un montant de 29 606,06 \$ taxes incluses.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le Théâtre du Grand Sault, situé au Centre culturel et communautaire Henri-Lemieux, est le principal lieu de diffusion pour la programmation culturelle de l'arrondissement. En tant que diffuseur public, l'arrondissement y programme plus d'une quarantaine de spectacles par année. L'OBNL, Centre culturel et communautaire Henri-Lemieux, y programme pour sa part, en gestion déléguée, plus d'une dizaine de spectacles annuellement, en plus de gérer la réservation du théâtre pour d'autres organismes. Afin de mettre au norme l'équipement du théâtre, le remplacement des praticables qui composent les gradins est de mise afin d'assurer la sécurité des spectateurs et respecter les normes de santé et de sécurité en vigueur.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

n/a

**DESCRIPTION**

Item	Quantité	Prix	Total
Praticable 3 x 6 pieds	39	450 \$	17 550 \$
Praticable 3 x 3 pieds	5	400 \$	2 000 \$
Garde-corps en acier avec serre, 3 pieds	12	300 \$	3 600 \$
Garde-corps en acier avec serre, 6 pieds	4	600 \$	2 400 \$
Livraison	1	200 \$	200 \$
<b>TOTAL</b>			<b>25 750 \$ + tx</b>

**JUSTIFICATION**

Le système de praticables actuellement en place au Théâtre du Grand Sault, montre des signes d'usure. Afin d'assurer la sécurité des spectateurs, la mise à niveau des gradins devient une nécessité. Un appel d'offres sur invitation a été fait au mois de décembre 2017. Deux soumissionnaires ont participé. Méga Stage (maintenant Infrastructure TO/GO Inc.) a été le plus bas

soumissionnaire de près de 10 000 \$. Puisque les fonds n'ont pas été reconduits en 2018, l'appel d'offre a été annulé.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Cette dépense de 29 606,06 \$, incluant les taxes, est capitalisable et financé comptant à partir du budget de fonctionnement.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

n/a

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

La mise à niveau des gradins et le respect des normes de santé et de sécurité en vigueur.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

n/a

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

n/a

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
LaSalle , Direction (Louise POITRAS-TOUCHETTE)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Luce DOYON, LaSalle

Lecture :

Luce DOYON, 19 septembre 2018

---

Mathieu DUBOIS  
Agent de développement culturel

Louise RICHARD  
Directrice



**Dossier # : 1186152021**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à EFEL Experts-conseils inc. pour les services professionnels pour des travaux d'ingénierie nécessaires à la préparation des plans et devis, des documents d'appel d'offres, la surveillance des travaux et le suivi administratif pour des travaux de resurfaçage de diverses rues dans le cadre du PRR et du PCPR 2019 de l'arrondissement de LaSalle- Dépense maximale de 128 496,06 \$ (contrat: 116 814,60 \$ + contingences: 11 681,46 \$), taxes incluses - Appel d'offres public 564055/Contrat SP 18-1785.1 (4 soumissionnaires).

D'accorder un contrat à EFEL Experts-conseils inc. pour les services professionnels pour des travaux d'ingénierie nécessaires à la préparation des plans et devis, des documents d'appel d'offres, la surveillance des travaux et le suivi administratif pour des travaux de resurfaçage de diverses rues dans le cadre du PRR et du PCPR 2019 de l'arrondissement de LaSalle- Dépense maximale de 128 496,06 \$ (contrat: 116 814,60 \$ + contingences: 11 681,46 \$), taxes incluses - Appel d'offres public 564055/Contrat SP 18-1785.1 (4 soumissionnaires).

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par**

**Le**

**Signataire :**

\_\_\_\_\_  
Benoit G GAUTHIER  
Directeur d'arrondissement  
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement



**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1186152021**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à EFEL Experts-conseils inc. pour les services professionnels pour des travaux d'ingénierie nécessaires à la préparation des plans et devis, des documents d'appel d'offres, la surveillance des travaux et le suivi administratif pour des travaux de resurfaçage de diverses rues dans le cadre du PRR et du PCPR 2019 de l'arrondissement de LaSalle- Dépense maximale de 128 496,06 \$ (contrat: 116 814,60 \$ + contingences: 11 681,46 \$), taxes incluses - Appel d'offres public 564055/Contrat SP 18-1785.1 (4 soumissionnaires).

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'arrondissement de LaSalle désire réaliser un programme de réfection routière de diverses rues sur son territoire en 2019. Afin de permettre la réalisation de ces travaux dans une période propice soit entre mai et septembre 2019, l'arrondissement a décidé d'utiliser les services professionnels d'ingénierie afin de supporter la direction des Travaux publics. En vertu de la Loi 76, l'appel d'offres a été publié le 24 août 2018 dans le journal Constructo et sur le site électronique du SEAO pour des services professionnels pour des travaux d'ingénierie nécessaires à la préparation des plans et devis, des documents d'appel d'offres, la surveillance des travaux et le suivi administratif pour des travaux de resurfaçage de diverses rues dans le cadre du PRR et du PCPR 2019, Appel d'offres public 564055/Contrat SP 17-1785.1. Les soumissions étaient disponibles le 24 août 2018. Un délai de 18 jours calendrier a été accordé aux soumissionnaires pour déposer une soumission. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 12 septembre 2018 à 10h30. Les soumissions sont valides 120 jours suivant la date d'ouverture. Il y a eu dix (10) preneurs du cahier des charges et quatre (4) soumissionnaires ont déposé une soumission.

Un addenda a été émis :

- No 1 : Précision clauses administratives particulières.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

Les services d'une firme d'ingénierie sont retenus afin de préparer les documents d'appel d'offres et de réaliser la surveillance des travaux du programme routier de LaSalle. Les rues choisies devaient répondre aux critères suivants :

- Les rues proposées font l'objet d'une priorisation afin de respecter l'enveloppe budgétaire;
- Les travaux pouvant être réalisés en 2019;
- Les tronçons de rue où aucuns travaux d'aqueduc ou d'égout n'étaient nécessaires.

Les travaux seront donc réalisés sur les rues suivantes :

### PRR 2019

Rue	De	À	Reconstruction
Béique	Gloria	Lithuania	P
Desaulniers	Robidoux	John-Campbell	P
Bernie	Robert	Jean-Brillon	P
76 <sup>e</sup> Avenue	Matane	Airlie	P
Sénécal	Ouimet	Churchill	P

### PCPR 2019

Rue	De	À	Planage
Stinson	Monette	Centrale	P
Fontaine	Thierry	Bernie	P
Chartrand	Dollard	John-F.-Kennedy	P
Airlie	Highlands	Athole	P
Knowlton	Magog	Brome	P
Chouinard	Lapierre	Thierry	P
Terrasse Bayne			P
D'Amour	Jean-Milot	Clément	P
Hepworth	65 <sup>e</sup> Avenue	Extrémité	P
Hepworth	65 <sup>e</sup> Avenue	Beyries	P
Borduas	Centrale	Duranceau	P
Jean-Chevalier	Curé-de-Rossi	Thierry	P
Boursier	Shevchenko	Jean-Brillon	P

Certaines rues pourraient être enlevées ou remplacées par d'autres dans le cadre du PTI 2018, 2019 et 2020.

Les services professionnels des rues citées ci-haut concernent seulement des travaux estimés à 5 000 000 \$, ce montant estimé est inférieur au budget alloué par le SIVT. Ces travaux seront alors payés à 100% par le SIVT.

### JUSTIFICATION

Pour le présent appel d'offres, l'arrondissement de LaSalle a eu recours à un système de pondération et d'évaluation des soumissions basé sur l'évaluation de divers critères relatifs au mandat proposé, établi selon les dispositions de la Loi sur les cités et villes ainsi que du règlement sur l'adjudication des contrats pour la fourniture des services professionnels. Le comité de sélection a, dans un premier temps, procédé à l'évaluation des soumissions

relative aux critères de qualité exigés au mandat proposé. Suite aux résultats intérimaires, les cinq (5) soumissionnaires ont obtenu un pointage supérieur à 70 points. Dans un deuxième temps, les enveloppes contenant le prix soumissionné des quatre (4) firmes retenues ont été ouvertes et en appliquant la formule de pointage final, le comité de sélection recommande que le mandat soit octroyé à EFEL Experts-conseils inc.

Le résultat des soumissions ouvertes est :

Soumissions conformes	Note	Note	Prix de base avant taxes	Total incluant les taxes
	Intérim	finale		
EFEL Experts-conseils	81	11,21	101 600,00 \$	116 814,60 \$
Le Groupe-Conseil Génipur	77	10,66	103 450,00 \$	118 941,64 \$
IGF Axiom	82	6,92	166 000,00 \$	190 858,50 \$
Tetra Tech Qi Inc	73	2,45	436 050,00 \$	501 348,49 \$
Dernière estimation réalisée			137 200,00 \$	157 745,70 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%)				35,04%

Des contingences ont été ajoutées afin de couvrir des services imprévus. Dans le cadre du présent contrat, le montant total de ces contingences est de 11 681,46 \$, taxes incluses, correspondant à 10 % du coût des services.

### **EXPLICATION DES ÉCARTS**

Suite à l'ouverture de la soumission, nous avons comparé notre estimation à celle du soumissionnaire conforme ayant obtenu la meilleure note et nous constatons que le montant de cette soumission est de 35,04% inférieur au montant de l'estimation.

L'appel d'offres fait partie des contrats visés par la Loi 1 ou un décret adopté en lien avec la Loi 1. Le soumissionnaire ayant obtenu la meilleure note possède une lettre de renouvellement de l'autorisation de l'Autorité des Marchés financiers de contracter avec un organisme public valide pour une durée de trois (3) ans soit jusqu'au 2 août 2021.

Considérant que ce contrat est visé par la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics, que le soumissionnaire conforme ayant obtenu le plus haut pointage n'est pas inscrit au RENA (registre des entreprises non admissibles) et ne s'est pas rendu non conforme en vertu du règlement de gestion contractuelle de la Ville, l'arrondissement est tenu, sauf exceptions, de lui accorder le contrat conformément aux articles 573 (7), 573.1.0.1 et 573.1.0.1.1 de la Loi sur les cités et villes.

Il est recommandé d'octroyer le contrat à EFEL Experts-conseils inc., la firme ayant obtenu le plus haut pointage conforme à toutes les exigences du cahier des charges au montant de 116 814,60 \$ (taxes incluses) une fois les deux enveloppes ouvertes.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Ces services professionnels seront payés à 100% par le SIVT. Voir l'intervention des finances pour imputation.

Plus précisément pour le SIVT :			
RUES	MONTREAL - SIVT PRR /PCPR 100%		
	PCPR (60,04%)	PRR (39,96%)	TOTAL PRR
Total (Hors taxes)	61 000,00 \$	40 600,00 \$	101 600,00 \$
Contingences	6 100,00 \$	4 060,00 \$	10 160,00 \$
Total travaux	67 100,00 \$	44 660,00 \$	111 760,00 \$

+ TPS (5%)	3 355,00 \$	2 233,00 \$	5 588,00 \$
+ TVQ (9,975%)	6 693,23 \$	4 454,84 \$	11 148,06 \$
Total taxes incluses	77 148,23 \$	51 347,84 \$	128 496,06 \$

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Octroi du contrat des services professionnels : 2 octobre 2018  
Appel d'offres pour travaux : février 2019

Octroi du contrat des travaux : mars 2019

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Les clauses en prévention de la collusion et de la fraude ont été incluses dans les instructions aux soumissionnaires. À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Validation du processus d'approvisionnement :  
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens\_greffe et services administratifs (Luce DOYON)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Jean CARRIER, Service des infrastructures\_voirie et transports  
Louise POITRAS-TOUCHETTE, LaSalle

Lecture :

Jean CARRIER, 24 septembre 2018

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Farid CHABOUNI  
Chef de Division

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2018-09-21

Moris MARKARIAN  
Chef de division voirie & parcs

**Dossier # : 1180269011**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Immeubles et Matériel Roulant
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat de trois (3) ans (avec une option de renouvellement de 2 ans) à Honeywell pour l'entretien des éléments de régulation des systèmes de chauffage, de ventilation et de climatisation dans divers édifices de l'arrondissement de LaSalle - Dépense totale de 172 262,03 \$ taxes incluses (contrat : 125 245,03 \$ + contingences : 12 524,50 + appels de service : 34 492,50 \$) - Appel d'offres public n° 18-17142 (1 soumissionnaire).

D'autoriser une dépense maximale de 172 262,03 \$, taxes incluses, pour l'entretien des éléments de régulation des systèmes de chauffage, de ventilation et de climatisation dans divers édifices de l'arrondissement de LaSalle, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant.

D'accorder à Honeywell un contrat de trois ans (3) (avec une option de renouvellement de 2 ans) à cette fin, au prix de sa soumission, soit au prix total de 125 245,03 \$, taxes incluses, conformément au cahier des charges.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par****Le****Signataire :**

---

Benoit G GAUTHIER  
Directeur d'arrondissement  
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION****Dossier # :1180269011**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Immeubles et Matériel Roulant
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat de trois (3) ans (avec une option de renouvellement de 2 ans) à Honeywell pour l'entretien des éléments de régulation des systèmes de chauffage, de ventilation et de climatisation dans divers édifices de l'arrondissement de LaSalle - Dépense totale de 172 262,03 \$ taxes incluses (contrat : 125 245,03 \$ + contingences : 12 524,50 + appels de service : 34 492,50 \$) - Appel d'offres public n° 18-17142 (1 soumissionnaire).

**CONTENU****CONTEXTE**

Le contrat d'entretien préventif des éléments de régulation de l'arrondissement arrive à échéance le 30 septembre 2018. Afin de poursuivre l'entretien de ces appareils, il y a lieu d'accorder un nouveau contrat.

Un appel d'offres public n° 18-17142 a été lancé pour l'entretien des éléments de régulation des systèmes de chauffage, de ventilation et de climatisation dans divers édifices de l'arrondissement de LaSalle, pour une durée de 3 ans (avec une option de renouvellement de 2 ans). L'appel d'offres a été lancé le 6 août 2018. Un délai de 16 jours calendrier a été accordé aux soumissionnaires pour déposer une soumission. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 23 août 2018.

Quatre (4) entrepreneurs ont pris possession des documents d'appel d'offres et un seul nous a soumis un prix, soit Honeywell pour la somme de 125 245,03 \$ toutes taxes incluses.

Suite à l'analyse de la soumission, Il est recommandé d'octroyer le contrat à Honeywell le seul soumissionnaire conforme à toutes les exigences du cahier des charges.

Une contingence de 10 % du contrat soit un montant de 12 524,50 \$ taxes incluses (pour les trois (3) années), est nécessaire afin de palier à des services inconnus.

Un montant de 34 492,50 \$, taxes incluses (pour les trois (3) années) sera ajouté aux dépenses des services. Ces dépenses pouvant inclure des bris et remplacement de pièces et appels de services hors contrat.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**Résolution CA 13 20 0428 - Adoptée le 12 juillet 2013** - D'autoriser une dépense de 209 050,39 \$, taxes incluses, pour des services d'entretien préventif des éléments de régulation des systèmes de chauffage, de ventilation et de climatisation dans divers édifices

de l'arrondissement de LaSalle, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant et d'octroyer à Honeywell Limitée, le contrat M.S.13-255 à cette fin, pour une période de cinq (5) ans (soumission 303416) au prix de sa soumission, soit au prix total de 209 050.39 \$ conformément au cahier des charges.

## DESCRIPTION

Au présent contrat, les services comprennent principalement :

- L'entretien complet des éléments de régulation des systèmes de chauffage, de ventilation et de climatisation ;
- Les inspections préventives périodiques ;
- Les services d'appel et de réparation en cas de panne.

## JUSTIFICATION

Voir en pièce jointe l'intervention du Service de l'approvisionnement pour le tableau d'analyse de soumission.

Notre estimation à l'interne était de 150 090,01 \$ taxes incluses pour les 3 années du contrat. Nous constatons que l'écart du montant de la soumission est de 16.55 % inférieur au montant de l'estimation.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale à autoriser de 172 262,03 \$ taxes incluses, proviendra du budget de fonctionnement des bâtiments et sera échelonnée sur trois (3) ans (avec une option de renouvellement de 2 ans) soit :

### **Répartition des coûts sur 3 ans :**

<b>Année 2018 – 3 mois</b>	
Contrat (incluant les taxes)	Crédit (montant net de taxes)
18953.59\$	17307.13 \$
Contingences (incluant les taxes)	Crédit (montant net de taxes)
1895.35 \$	1730.71 \$
Appels de services (incluant taxes)	Crédit (montant net de taxes)
2 874,39	2 624,70
<b>Année 2019 – 12 mois</b>	
Contrat (incluant les taxes)	Crédit (montant net de taxes)
41123.49 \$	37542.95 \$
Contingences (incluant les taxes)	Crédit (montant net de taxes)
4112.34 \$	3754.29 \$
Appels de services (incluant taxes)	Crédit (montant net de taxes)
11 497,56 \$	10 498,80 \$
<b>Année 2020 – 12 mois</b>	
Contrat (incluant les taxes)	Crédit (montant net de taxes)
42258.36 \$	38595.70 \$
Contingences (incluant les taxes)	Crédit (montant net de taxes)
4225.83\$	3859.57 \$



Appels de services (incluant taxes)	Crédit (montant net de taxes)
11 497,56 \$	10 498,80 \$
<b>Année 2021 – 9 mois</b>	
Contrat (incluant les taxes)	Crédit (montant net de taxes)
22909.68\$	20919.59 \$
Contingences (incluant les taxes)	Crédit (montant net de taxes)
2290.96 \$	2091.95\$
Appels de services (incluant taxes)	Crédit (montant net de taxes)
8 623,17	7 874,10 \$

Voir en pièce jointe la répartition des coûts par bâtiment.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Début du contrat : 1 octobre 2018

Fin du contrat : 30 septembre 2021 (avec une option de renouvellement de 2 ans)

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

LaSalle , Direction (Louise POITRAS-TOUCHETTE)

Validation du processus d'approvisionnement :

Service de l'approvisionnement , Direction (Francesca RABY)

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

### **Parties prenantes**

Luce DOYON, LaSalle

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Cristian FARAON  
c/d immeubles et materiel roulant <<arr.  
verdun et lasalle>>

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2018-09-24

Moris MARKARIAN  
Chef de division voirie & parcs



**Dossier # : 1180269012**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Immeubles et Matériel Roulant
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat de cinq (5) ans (avec une option de renouvellement d'un an) à Navada Ltée. pour l'entretien préventif des systèmes de mécanique du bâtiments dans divers édifices de l'arrondissement de LaSalle - Dépense totale de 783 479,89 \$ taxes incluses - Appel d'offres public n° 18-17132 (3 soumissionnaires).

D'autoriser une dépense maximale de 783 479,89 \$, taxes incluses, pour l'entretien préventif des systèmes de mécanique du bâtiments dans divers édifices de l'arrondissement de LaSalle, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant. D'accorder à Navada Ltée un contrat de cinq (5) ans (avec une option de renouvellement d'un an) à cette fin, au prix de sa soumission, soit au prix total de 783 479,89 \$, taxes incluses, conformément au cahier des charges.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Benoit G GAUTHIER **Le** 2018-09-28 08:18

**Signataire :**

Benoit G GAUTHIER

---

Directeur d'arrondissement  
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1180269012**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Immeubles et Matériel Roulant
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat de cinq (5) ans (avec une option de renouvellement d'un an) à Navada Ltée. pour l'entretien préventif des systèmes de mécanique du bâtiments dans divers édifices de l'arrondissement de LaSalle - Dépense totale de 783 479,89 \$ taxes incluses - Appel d'offres public n° 18-17132 (3 soumissionnaires).

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le contrat d'entretien préventif des systèmes de mécanique du bâtiments dans divers édifices de l'arrondissement arrive à échéance le 31 décembre 2018. Afin de poursuivre l'entretien de ces appareils, il y a lieu d'accorder un nouveau contrat. Un appel d'offres public n° 18-17132 a été lancé pour l'entretien préventif des systèmes de mécanique du bâtiments dans divers édifices de l'arrondissement de LaSalle pour une durée de 5 ans (avec une option de renouvellement d'un an). L'appel d'offres a été lancé le 6 août 2018. Un délai de 30 jours calendrier a été accordé aux soumissionnaires pour déposer une soumission. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 6 septembre 2018.

Treize (13) entrepreneurs ont pris possession des documents d'appel d'offres et trois (3) nous ont soumis des prix, soit :

- Navada Ltée pour la somme de : 783 479,89 \$ taxes incluses
- Lys Air Mécanic Inc. pour la somme de : 842 097,60 \$ taxes incluses
- Les industries Garanties Ltée pour la somme de : 1 099 345,05 \$ taxes incluses

Suite à l'analyse des soumissions, Il est recommandé d'octroyer le contrat à Navada Ltée, le plus bas soumissionnaire conforme à toutes les exigences du cahier des charges.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**Résolution CA 13 20 0604 adoptée le 9 décembre 2013** - D'autoriser une dépense totale de 552 044,41 \$, taxes incluses, pour l'entretien préventif des systèmes de mécanique du bâtiment dans divers édifices de l'arrondissement de LaSalle, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant et d'octroyer à Lys Air Mécanic Inc. le contrat M.S.13-257 à cette fin, au prix de sa soumission (soumission 315118), soit au prix total de 552 044,41 \$ conformément au cahier des charges.

## DESCRIPTION

Au présent contrat, les services comprennent principalement :

- L'entretien complet des systèmes de mécanique du bâtiment ;
- Les inspections préventives périodiques ;
- Les services d'appel et de réparation en cas de panne.

## JUSTIFICATION

Tableau comparatif des prix reçus

<b>Firmes soumissionnaires</b>	<b>Prix soumis (Sans taxes)</b>	<b>Autres (à préciser)</b>	<b>Total (tx incl.)</b>
Navada Ltée	681 435 \$		783 479,89 \$
Lys Air Mécanic inc.	732 418 \$		842 097,60 \$
Les Industries Garanties Ltée	956 160 \$		1 099 345,05 \$
<b>Dernière estimation réalisée</b>			
			781 830,00 \$
<b>Coût moyen des soumissions conformes</b>			
(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)			
<b>Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)</b>			
(((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100			15,9%
<b>Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$)</b>			
(la plus haute conforme - la plus basse conforme)			315 865,16 \$
<b>Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)</b>			
(((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100			40,3%
<b>Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)</b>			
(la plus basse conforme - estimation)			1 649,89 \$
<b>Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)</b>			
(((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100			0,2%
<b>Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$)</b>			
(la deuxième plus basse - la plus basse)			58 617,70 \$
<b>Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)</b>			
(((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100			7,5%

Notre estimation à l'interne était de 781 830,00 \$ taxes incluses pour les 5 années du contrat. Nous constatons que l'écart du montant de la soumission est de 0,2 % supérieur au montant de l'estimation.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale à autoriser de 783 479,89 \$ taxes incluses, proviendra du budget de fonctionnement des bâtiments et sera échelonnée sur cinq (5) ans (avec une option de renouvellement d'un an) .

### **Répartition des coûts sur 5 ans :**

<b>Année 2019 – 12 mois</b>	
Contrat (incluant les taxes)	Crédit (montant net de taxes)
156 695,98 \$	143 084,32 \$
<b>Année 2020 – 12 mois</b>	
Contrat (incluant les taxes)	Crédit (montant net de taxes)
156 695,98 \$	143 084,32 \$
<b>Année 2021 – 12 mois</b>	
Contrat (incluant les taxes)	Crédit (montant net de taxes)
156 695,98 \$	143 084,32 \$
<b>Année 2022 – 12 mois</b>	
Contrat (incluant les taxes)	Crédit (montant net de taxes)
156 695,98 \$	143 084,32 \$
<b>Année 2023 – 12 mois</b>	
Contrat (incluant les taxes)	Crédit (montant net de taxes)
156 695,98 \$	143 084,32 \$

Voir en pièce jointe la répartition des coûts par bâtiment.

## DÉVELOPPEMENT DURABLE

### IMPACT(S) MAJEUR(S)

### OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

### CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début du contrat : 1 janvier 2019

Fin du contrat : 31 décembre 2023 (avec une option de renouvellement d'un an)

### CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## VALIDATION

### Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

LaSalle , Direction (Louise POITRAS-TOUCHETTE)

Validation du processus d'approvisionnement :  
Service de l'approvisionnement , Direction (Simona RADULESCU TOMESCU)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Luce DOYON, LaSalle

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Cristian FARAON  
c/d immeubles et materiel roulant <<arr.  
verdun et lasalle>>

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2018-09-24

Moris MARKARIAN  
Chef de division voirie & parcs

**Dossier # : 1186152020**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Voirie et Parcs
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Exercer la première année d'option prévue à l'appel d'offres no ODIM-2015-0002, préparé par le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l'Ouest de l'île de Montréal, pour le service de déneigement et de déglacage de la portion publique des rues et des trottoirs de l'hôpital de LaSalle soit la terrasse Champlain, de Dollard à la 43e Avenue et la 43e Avenue de la terrasse Champlain au boul. Champlain pour la saison hivernale 2018-2019 et autoriser une dépense maximale de 11 497,50 \$, taxes incluses, pour le renouvellement du contrat accordé à Clifton D.R.A.M.

D'exercer la première année d'option prévue à l'appel d'offres no ODIM-2015-0002, préparé par le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l'Ouest de l'île de Montréal, pour le service de déneigement et de déglacage de la portion publique des rues et des trottoirs de l'hôpital de LaSalle soit la terrasse Champlain, de Dollard à la 43e Avenue et la 43e Avenue de la terrasse Champlain au boul. Champlain pour la saison hivernale 2018-2019 et autoriser une dépense maximale de 11 497,50 \$, taxes incluses, pour le renouvellement du contrat accordé à Clifton D.R.A.M.  
D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Benoit G GAUTHIER **Le** 2018-09-21 08:01**Signataire :**

Benoit G GAUTHIER

---

Directeur d'arrondissement  
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement



**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1186152020**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Voirie et Parcs
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Exercer la première année d'option prévue à l'appel d'offres no ODIM-2015-0002, préparé par le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l'Ouest de l'île de Montréal, pour le service de déneigement et de déglacage de la portion publique des rues et des trottoirs de l'hôpital de LaSalle soit la terrasse Champlain, de Dollard à la 43e Avenue et la 43e Avenue de la terrasse Champlain au boul. Champlain pour la saison hivernale 2018-2019 et autoriser une dépense maximale de 11 497,50 \$, taxes incluses, pour le renouvellement du contrat accordé à Clifton D.R.A.M.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Depuis l'agrandissement de l'hôpital de LaSalle, nous sommes toujours responsables du déneigement de la partie des rues et trottoirs publics, soit la terrasse Champlain, de Dollard à la 43<sup>e</sup> Avenue et la 43<sup>e</sup> Avenue de la terrasse Champlain au boul. Champlain.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA15 20 0689 - 25 novembre 2015 - D'autoriser une dépense de 32 480,44 \$, taxes incluses, pour le service de déneigement et de déglacage de la portion publique des rues et des trottoirs de l'hôpital de LaSalle, soit la terrasse Champlain, de Dollard à la 43<sup>e</sup> Avenue et la 43<sup>e</sup> Avenue, de la terrasse Champlain au boulevard Champlain pour les saisons hivernales 2015-2016, 2016-2017 et 2017-2018, avec deux options de renouvellement d'une saison au coût de 11 497,50 \$, taxes incluses, chacune. D'accorder un contrat à Clifton D.R.A.M. à cet effet, selon l'appel d'offres no ODIM-2015-0002 préparé par le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l'Ouest de l'île de Montréal. D'autoriser monsieur Benoit Gauthier, directeur d'arrondissement adjoint et directeur des Travaux publics à signer ce contrat.

**DESCRIPTION**

Le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l'Ouest de l'île de Montréal a lancé un appel d'offres pour le déneigement du stationnement de l'hôpital de LaSalle. Nous nous sommes joints à cet appel d'offres pour la partie des rues et trottoirs publics. Un représentant de l'arrondissement a signé en 2015 une entente avec Clifton D.R.A.M. inc. à la suite de cet appel d'offres. Le contrat prévoyait une durée de 3 ans avec deux années d'option d'une année chacune.

## **JUSTIFICATION**

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le montant annuel est réparti comme suit :  
Saison 2018-2019

Montant tti Montant net de taxes  
11 497,50 \$ 10 498,75 \$

#### **Novembre-Décembre 2018**

Montant tti Montant net de taxes  
2 900,00 \$ 2 648,09 \$

#### **Janvier-Avril 2019**

Montant tti Montant net de taxes  
8 597,50 \$ 7 850,66 \$

Ces travaux sont prévus au budget d'opération.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**Début:** 2018-11-30 **Fin:** 2019-04-30

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
LaSalle , Direction (Louise POITRAS-TOUCHETTE)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Luce DOYON, LaSalle

Lecture :

Luce DOYON, 17 septembre 2018

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Christianne CYRENNE  
Directrice Travaux Publics

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2018-09-17

Moris MARKARIAN  
Chef de division voirie & parcs

**Dossier # : 1186818080**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Se prévaloir de l'option de prolongation du bail avec La Fabrique de la paroisse de Sainte-Catherine-Labouré du 7 septembre 2018 au 13 mai 2019, pour la location de locaux pour une somme maximale de 16 000 \$ plus taxes si applicables. D'approuver l'addenda No 1 modifiant le bail.

De se prévaloir de l'option de prolongation d'une année, soit du 7 septembre 2018 au 13 mai 2019, pour la location de locaux pour la saison 2018-2019 pour une somme maximale de 16 000 \$, plus taxes si applicables, tel que stipulé à la clause 3.3 du bail intervenu avec La Fabrique de la paroisse de Sainte-Catherine-Labouré du 5 septembre 2017. D'approuver l'addenda No 1 modifiant le bail (CA17 20 0510) et d'autoriser Madame Manon Barbe, mairesse d'arrondissement, et madame Nathalie Hadida, secrétaire d'arrondissement, ou en cas d'empêchement d'agir le maire d'arrondissement suppléant et la secrétaire d'arrondissement substitut, à signer cette convention.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Benoit G GAUTHIER **Le** 2018-08-31 08:31**Signataire :**

Benoit G GAUTHIER

---

Directeur d'arrondissement  
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1186818080**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Se prévaloir de l'option de prolongation du bail avec La Fabrique de la paroisse de Sainte-Catherine-Labouré du 7 septembre 2018 au 13 mai 2019, pour la location de locaux pour une somme maximale de 16 000 \$ plus taxes si applicables. D'approuver l'addenda No 1 modifiant le bail.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Suite à la révision des contrats avec la Commission scolaire Marguerite-Bourgeois et le Club âge d'or Ste-Catherine-Labouré, l'arrondissement a approché la Fabrique de la Paroisse de Sainte-Catherine-Labouré afin d'y localiser les activités du Club âge d'or Ste-Catherine-Labouré. De plus, les salles de la Paroisse répondaient mieux au besoin. Il en coûtait 8 514,56 \$ pour la saison 2015-2016 dans les gymnases de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeois.

Depuis plus de 15 ans, le Club âge d'or Ste-Catherine-Labouré, organisme reconnu selon la *Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle*, organise des cours de danse et des soirées dansantes dans le gymnase de l'école Clément. L'arrondissement assume les frais de location et de surveillance.

En septembre 2017, l'arrondissement a approuvé un bail de location de locaux pour la saison 2017-2018 avec La Fabrique de la paroisse de Sainte-Catherine-Labouré avec option de prolongation d'une année aux mêmes conditions. Advenant le besoin de renouveler ce bail de location, la DCSLDS demandera l'approbation aux instances décisionnelles appropriées.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**Résolution CA17 20 0510 - 5 septembre 2017 :** Bail avec La Fabrique de la paroisse de Sainte-Catherine-Labouré pour la location de locaux pour la saison 2017-2018 pour une somme maximale de 7 050 \$.

**Résolution CA16 20 0581 - 3 octobre 2016 :** Convention avec La Fabrique de la paroisse de Sainte-Catherine Labouré pour la location de locaux pour la saison 2016-2017 pour une somme maximale de 5 200 \$.

**DESCRIPTION**

En 2017, l'arrondissement a convenu avec la Fabrique une entente en vue de louer leurs salles situées au sous-sol de l'église Sainte-Catherine Labouré de septembre 2017 à mai 2018. L'entente détermine un taux forfaitaire de 235 \$ plus taxes, si applicables, par soirée pour chaque utilisation les vendredis des salles de rencontre A et B.

La DCSLDS souhaite se prévaloir de l'option de renouvellement 2018-2019 prévue à l'article 3.3 du bail de location, soit du 14 septembre 2018 au 10 mai 2019, et de modifier l'entente de location pour permettre l'ajout d'activités du Club âge d'or Ste-Catherine-Labouré. En plus de l'utilisation les vendredis des salles de rencontre A et B, l'addenda modifiant le bail ajoute les lundis et détermine un taux forfaitaire de 250 \$ plus taxes, si applicables, par soirée. Pour la nouvelle saison, la période débutera le 7 septembre 2018 et se terminera le 13 mai 2019.

## **JUSTIFICATION**

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Cette dépense maximale de 16 000 \$ est répartie approximativement de la façon suivante: 6 750 \$ en 2018 et 9 250 \$ en 2019.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Le Club âge d'or Ste-Catherine-Labouré, LaSalle est un organisme reconnu en vertu de la *Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle* et respectent les conditions de cette politique.

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
LaSalle , Direction (Louise TRAHAN)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Alain LAVOIE  
C/d dev.sport & plein air

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2018-08-22

Alain LAVOIE  
C/d dev.sport & plein air



**Dossier # : 1185986007**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des activités culturelles
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder une contribution financière de 300 \$ à l'Association musicale de LaSalle inc. pour la réalisation du programme souvenir de leur concert-bénéfice ayant eu lieu le 16 juin 2018.

D'accorder une contribution financière de 300 \$, incluant toutes les taxes si applicables, à l'Association musicale de LaSalle inc. pour la réalisation du programme souvenir de son concert-bénéfice ayant eu lieu le 16 juin 2018.

Le message du conseil a été approuvé par la Direction des relations avec les citoyens, du greffe et des services administratifs.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Benoit G GAUTHIER **Le** 2018-09-21 08:10

**Signataire :**

Benoit G GAUTHIER

---

Directeur d'arrondissement et Directeur des travaux publics  
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement



**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1185986007**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des activités culturelles
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder une contribution financière de 300 \$ à l'Association musicale de LaSalle inc. pour la réalisation du programme souvenir de leur concert-bénéfice ayant eu lieu le 16 juin 2018.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'Association musicale de LaSalle inc. nous demande une contribution financière pour la réalisation du programme de soirée de son concert-bénéfice ayant eu lieu le 16 juin 2018 au Centre Culture et Communautaire Henri-Lemieux.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**Résolution no CA17 20 0565 adoptée le 2 octobre 2017 :** D'accorder une contribution financière de 300 \$ à l'Association musicale de LaSalle inc. pour la réalisation du programme souvenir de son concert de Noël qui aura lieu le 10 décembre 2017.

**Résolution no CA16 20 0382 adoptée le 4 juillet 2016 :** D'entériner la décision d'accorder une contribution financière de 300 \$ à l'Association musicale de LaSalle inc. pour la réalisation du programme souvenir du concert d'été annuel qui a eu lieu le 11 juin 2016 au Théâtre du Grand Sault.

**Résolution no CA15 20 0322 adoptée le 1<sup>er</sup> juin 2015 :** D'accorder une contribution financière de 300 \$ à l'Association musicale de LaSalle pour la réalisation du programme souvenir du concert d'été annuel du 13 juin 2015 au Théâtre du Grand Sault.

**Résolution no CA14 20 0382 adoptée le 7 juillet 2014 :** D'accorder une contribution financière de 300 \$, incluant toutes les taxes si applicables, à l'Association musicale de LaSalle pour la réalisation du programme souvenir du concert annuel du 14 juin 2014 au Théâtre du Grand Sault.

**Résolution no CA13 20 0318 adoptée le 3 juin 2013 :** D'accorder une contribution financière de 300 \$ à l'Association musicale de LaSalle pour la réalisation du programme souvenir de son concert annuel qui aura lieu le 8 juin 2013 au Théâtre du Grand Sault

**DESCRIPTION**

Accorder une contribution financière de 300 \$, incluant toutes les taxes si applicables, à l'Association musicale de LaSalle inc. pour la réalisation du programme souvenir de son concert-bénéfice, qui prendra la forme d'une pleine page, ainsi qu'à la parution du logo de

l'arrondissement sur les 200 billets de spectacle ainsi que sur les 50 affiches promotionnelles. Le message du conseil devra être approuvé par la Direction des relations avec les citoyens, du greffe et des services administratifs.

### **JUSTIFICATION**

L'Association musicale de LaSalle inc. est un organisme reconnu en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes de LaSalle.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La contribution financière de 300 \$ est financée à même le budget du conseil d'arrondissement, Conseil et soutien aux instances, Contribution à d'autres organismes.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

n/a

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

n/a

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

n/a

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

n/a

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérification effectuée, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
LaSalle , Direction (Louise POITRAS-TOUCHETTE)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Mathieu DUBOIS  
Agent de développement culturel

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2018-09-19

Marie-Andrée MARCOUX  
C/d biblio.<<arr.>60000>>

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Louise RICHARD  
Directrice



**Dossier # : 1185986009**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des activités culturelles
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder une contribution financière de 2 000 \$ au Centre culturel et communautaire Henri-Lemieux pour la mise sur pied d'un volet extérieur à son Marché de Noël, dans le cadre du volet «soutien aux nouveaux projets» de la Politique de reconnaissance des organismes de l'arrondissement.

D'accorder une contribution financière de 2 000 \$ au Centre culturel et communautaire Henri-Lemieux pour la mise sur pied d'un volet extérieur à son Marché de Noël, dans le cadre du volet «soutien aux nouveaux projets» de la Politique de reconnaissance des organismes de l'arrondissement.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.



**Signé par** Benoit G GAUTHIER **Le** 2018-09-25 17:05

**Signataire :**

Benoit G GAUTHIER

---

Directeur d'arrondissement et Directeur des travaux publics  
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1185986009**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des activités culturelles
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder une contribution financière de 2 000 \$ au Centre culturel et communautaire Henri-Lemieux pour la mise sur pied d'un volet extérieur à son Marché de Noël, dans le cadre du volet «soutien aux nouveaux projets» de la Politique de reconnaissance des organismes de l'arrondissement.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le Centre culturel et communautaire Henri-Lemieux demande une contribution financière pour la mise sur pied d'un volet extérieur à son traditionnel marché de Noël annuel. Ce volet extérieur, sur la rue Édouard, entre la 4e et la 5e avenue, consistera à de l'animation toute la journée autant musicale, théâtrale et familiale, afin de créer un événement rassembleur pour tous les citoyens de LaSalle en cette période des fêtes, et ce, en collaboration avec les organismes communautaires du secteur.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

Accorder une contribution financière de 2 000 \$, incluant toutes les taxes si applicables, au Centre culturel et communautaire Henri-Lemieux.  
La politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle prévoit à l'article 5.4.2 le soutien aux nouveaux projets, un soutien financier aux organismes reconnus visant à couvrir les frais reliés à une nouvelle activité ou un nouveau service.

**JUSTIFICATION**

Le Centre culturel et communautaire Henri-Lemieux est un organisme reconnu en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes et respecte les conditions de cette politique.  
Ce projet vise à donner une visibilité et un plus grand rayonnement au marché de Noël qu'organise l'organisme et s'inscrit en complémentarité aux actions prises ces trois dernières années par l'organisme pour présenter une programmation mettant en valeur les arts et les cultures des différentes communautés laSalloises. Cette activité se veut rassembleuse, inclusive et axée sur les familles de l'arrondissement.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Cette dépense maximale de 2 000 \$ provient des contributions à d'autres organismes du budget de fonctionnement de la Direction Culture, Sports, Loisirs et Développement social.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Poursuite des activités de l'organisme, impact sur la reconnaissance de l'organisme dans le milieu et auprès des différentes communautés culturelles de l'arrondissement, développement de public et rayonnement de l'organisme et de l'arrondissement lors de cette activité.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
LaSalle , Direction (Louise TRAHAN)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Mathieu DUBOIS  
Agent de développement culturel

#### **ENDOSSÉ PAR**

Louise RICHARD  
Directrice

Le : 2018-09-20



**Dossier # : 1184629003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un soutien financier totalisant la somme de 22 763 \$ à différents organismes, pour la période et le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'édition 2018 du Programme d'intervention de milieu pour les jeunes 12-30 ans et dans le cadre de l'Entente administrative pour l'accueil et l'intégration des immigrants conclue entre le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion et la Ville de Montréal - MIDI-Ville (2018 - 2021). Approuver les projets de convention à cet effet.

D'accorder un soutien financier totalisant la somme de 22 763 \$ aux organismes ci-après désignés, pour la période et le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'édition 2018 du Programme d'intervention de milieu pour les jeunes 12-30 ans et dans le cadre de l'Entente administrative pour l'accueil et l'intégration des immigrants conclue entre le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion et la Ville de Montréal - MIDI- Ville (2018 - 2021).

D'approuver les projets de convention à intervenir entre l'arrondissement de LaSalle, la Maison des jeunes et Destination travail du Sud-Ouest de l'île de Montréal.

Organisme	Projet et Période	Montant
Destination Travail	CAED 2018-2019	4 504 \$
Destination Travail	École de Milieu 2018-2019	8 730 \$
Maison des Jeunes	C'est ton devoir 2018-2019	9 529 \$

D'autoriser madame Manon Barbe, mairesse d'arrondissement, et madame Nathalie Hadida, secrétaire d'arrondissement, ou en cas d'empêchement d'agir, le maire d'arrondissement suppléant et la secrétaire d'arrondissement substitut, à signer ces conventions.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par la ville centre.

**Signé par** Benoit G GAUTHIER **Le** 2018-09-26 08:55

**Signataire :**

Benoit G GAUTHIER

---

Directeur d'arrondissement  
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement



**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1184629003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un soutien financier totalisant la somme de 22 763 \$ à différents organismes, pour la période et le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'édition 2018 du Programme d'intervention de milieu pour les jeunes 12-30 ans et dans le cadre de l'Entente administrative pour l'accueil et l'intégration des immigrants conclue entre le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion et la Ville de Montréal - MIDI-Ville (2018 - 2021). Approuver les projets de convention à cet effet.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

**Relativement au Programme d'Intervention de Milieu Jeunesse (PIMJ 2018)**

La clientèle jeunesse représente une priorité pour l'ensemble des arrondissements, cependant comme les ressources financières sont limitées, peu de nouveaux programmes ont été développés depuis quelques années. Les problématiques (obésité, décrochage scolaire, intégration difficile, etc.) augmentent et le besoin d'agir davantage en amont grâce à des activités, des projets et par la prévention est prouvé depuis longtemps.

Suite à un exercice de priorisation en matière d'intervention municipale jeunesse effectué auprès des directions culture, sport, loisir et développement social de tous les arrondissements, des directions corporatives concernées dont celles du Service de la Qualité de Vie et de certains grands partenaires institutionnels jeunesse, la Ville de Montréal a adopté le Programme d'Intervention de Milieu Jeunesse (PIMJ) (sommaire 1071535001) en mai 2007. Les actions du PIMJ s'actualisent tant sur le plan régional que sur le plan local (dans tous les arrondissements). Depuis 2007, pour sa mise en œuvre, le PIMJ bénéficie du soutien financier de la Ville de Montréal ainsi que du Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI), ce dernier par le biais d'ententes signée par les deux parties.

La douzième édition du Programme d'Intervention de Milieu auprès des jeunes de 12 à 30 ans est officiellement lancée. Elle s'inscrit dans le cadre du plan d'action montréalais pour les jeunes 2018-2020 et du plan d'action 2017 de la Politique de l'enfant.

**Relativement à l'Entente administrative MIDI-Ville 2018 - 2021**

Depuis 1999, le partenariat entre la Ville de Montréal et le gouvernement du Québec a permis la réalisation de nombreuses interventions dans le cadre de la réalisation du Plan d'action visant les activités d'accueil et l'intégration en français des immigrants. En août 2017, le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) et la Ville

signaient une entente sur une période d'une année afin de poursuivre les actions auprès de la clientèle issue des communautés culturelles. L'entente MIDI-Ville 2017-2018 a pris fin le 31 mars 2018.

Le 26 mars dernier, le conseil municipal a approuvé la nouvelle entente triennale entre le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion et la Ville de Montréal de 12 000 000 \$, couvrant la période du 1er avril 2018 au 31 mars 2021. Cette entente relève du Programme Mobilisation-Diversité du MIDI visant à soutenir les municipalités dans ses efforts à favoriser la concertation et la mobilisation préalables à une collectivité accueillante et inclusive.

Les projets financés doivent répondre, notamment, aux critères suivants :

- Les projets doivent s'inscrire dans les domaines d'intervention du Programme d'intervention de milieu pour les jeunes 12-30 ans et dans les grandes politiques et orientations du gouvernement et doivent soutenir les priorités stratégiques montréalaises en matière d'harmonisation des relations interculturelles, l'amélioration des milieux de vie et dans les quartiers où s'installent les nouveaux arrivants et les quartiers à forte concentration multiethnique et la lutte au racisme et à la discrimination.
- L'aide financière accordée ne doit pas se substituer aux programmes réguliers des ministères ou organismes, mais peut contribuer à bonifier ces programmes;
- Les organismes admissibles à une aide financière sont les personnes morales et les organismes à but non lucratif reconnus par la Politique de reconnaissance de l'Arrondissement LaSalle;
- Les salaires doivent correspondre à ceux habituellement versés par l'organisme aux employés occupant des postes et effectuant des tâches comparables ou aux salaires versés par des organismes comparables du milieu local ou régional. Ils doivent tenir compte de l'expérience et de la compétence des personnes embauchées. Le nombre d'heures salariées admissibles est celui qui correspond aux exigences de l'emploi et aux pratiques en usage au sein de l'organisme.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

### **CM18 0383 26 mars 2018**

Approuver un projet d'entente triennale entre la ministre de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) et la Ville de Montréal relativement au versement d'un soutien financier à la Ville de 12 000 000 \$, pour la période 2018-2021, pour planifier, mettre en œuvre et soutenir des projets visant l'intégration des personnes immigrantes / Autoriser un budget additionnel de revenus et dépenses de cette somme, pour la même période.

### **CM17 1000 21 août 2017**

Approuver le projet de protocole d'entente entre la ministre de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) et la Ville de Montréal relativement au versement d'une aide financière à la Ville de 2 000 000 \$, pour la période 2017-2018, pour planifier, mettre en œuvre et soutenir des projets visant l'intégration des personnes immigrantes / Autoriser un budget additionnel de revenus et dépenses de cette somme, pour la même période.

### **CM16 0592 - 16 mai 2016**

Approuver un projet d'entente entre la ministre de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) et la Ville de Montréal établissant les modalités d'implication des parties relativement au versement d'une aide financière de 1 900 000 \$ à la Ville aux fins de

planifier, mettre en œuvre et soutenir des projets visant l'intégration des personnes immigrantes, couvrant la période du 1<sup>er</sup> avril 2016 au 31 mars 2017 - Entente Ville - MIDI (2016 - 2017).

**CE07 0768:** Accorder un montant de 150 000 \$ à la Direction de la diversité sociale du Service du développement culturel, de la qualité du milieu de vie et de la diversité ethnoculturelle pour la coordination, le suivi et la mise en œuvre du « Programme d'intervention de milieu et des Priorités jeunesse municipales »

**CA17 200617:** D'accorder un soutien financier totalisant la somme de 17 130 \$ à la Maison des jeunes et Destination travail du Sud-Ouest de l'île de Montréal, pour la période et le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'édition 2017 du Programme d'intervention de milieu pour les jeunes 12-30 ans et dans le cadre de l'Entente administrative pour l'accueil et l'intégration des immigrants conclue entre le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion et la Ville de Montréal - MIDI- Ville (2017 - 2018).

## **DESCRIPTION**

**Maison des jeunes**  
**Projet : C'est ton devoir**  
**Montant : 9 529 \$,**

La Maison des jeunes (MDJ) est située à l'extrémité ouest du quartier Airlie/Bayne, un quartier défavorisé présentement en processus de revitalisation, où il y a un pourcentage élevé de familles monoparentales et où le taux de chômage est très élevé. Environ 95 % des jeunes fréquentant la MDJ sont issus de familles immigrantes et plusieurs d'entre elles vivent sous le seuil de la pauvreté. Selon Réseau Réussite Montréal (2013), le quartier est ciblé dans le dossier de la persévérance scolaire, tant pour la commission scolaire francophone qu'anglophone. À l'école secondaire Cavellier-De LaSalle, d'où proviennent la majorité des membres de la MDJ, un élève sur cinq quitte l'école sans diplôme ni qualification (2011).

Le projet d'aide aux devoirs vise à favoriser l'apprentissage des jeunes de 12 à 17 ans fréquentant la Maison des jeunes de LaSalle, en mettant à leur disposition des ressources (humaines et matérielles) qu'ils peuvent utiliser après la fin des classes afin de compléter leurs travaux scolaires et les aider dans leur développement académique. La MDJ ciblera, encadrera et offrira de petits contrats à certains jeunes afin qu'ils puissent effectuer du tutorat auprès des étudiants. Du même coup, la MDJ fournira du matériel, que ce soit des ordinateurs, cahiers de notes, crayons ou des outils de référence tels que des dictionnaires et livres de grammaire. De plus, nous souhaitons favoriser l'apprentissage en utilisant différentes approches, ce qui nous amène à mettre notamment sur pied un club de lecture pendant l'été et des cours sur des disciplines supplémentaires comme l'informatique et l'impression 3D.

**Destination Travail du Sud-Ouest de l'Île de Montréal**  
**Projet : Centre d'affaires étudiant Desjardins - Comité de financement**  
**Montant : 4 504 \$,**

Le Centre d'affaires étudiant Desjardins a pour mission de soutenir les élèves de l'école secondaire Cavellier-De LaSalle dans la réalisation de projets entrepreneuriaux ainsi que de les sensibiliser à l'entrepreneuriat et à la coopération par diverses activités. Le CAED a mis sur pied un comité de financement visant à offrir des fonds aux élèves désirant mettre sur pied des projets entrepreneuriaux. Le comité de financement est géré selon le mode coopératif par des élèves de l'école qui, en collaboration avec les agentes de sensibilisation

à l'entrepreneuriat du Carrefour Jeunesse Emploi de LaSalle, évaluent les projets et octroient le financement. Ils se chargent aussi de faire connaître le comité dans l'école et décident eux-mêmes des critères de financement et du moyen d'évaluation des demandes.

### **Destination Travail du Sud-Ouest de l'Île de Montréal**

**Projet : École du milieu LaSalle**

**Montant : 8 730 \$,**

L'École du milieu LaSalle est une classe alternative, adaptée et communautaire destinée à une quinzaine de jeunes adultes décrocheurs de 18 à 35 ans. Ceux-ci vivent des problèmes de tout ordre nuisant à leur intégration sociale. Grâce à diverses ressources pédagogiques et psychosociales, l'École du milieu LaSalle permet aux jeunes de poursuivre leurs études secondaires et vise à faciliter leur retour définitif dans le système scolaire régulier. Les jeunes participants peuvent compléter des cours préalables pour la formation professionnelle ou encore terminer leur secondaire au moyen d'un enseignement personnalisé et de mentorat scolaire offert par des bénévoles et enseignants retraités dans le respect de leurs stratégies d'apprentissage.

En plus des matières de base, les jeunes entreprendront une démarche de développement personnel et social grâce au programme *Intégration sociale*. Une équipe d'intervenants soutiendra les jeunes par du counseling individuel et par des ateliers de connaissance de soi de groupe. Les jeunes pourront également profiter de conférences, de visites culturelles, de sorties sociales et d'activités sportives. Ils seront également appelés à participer au fonctionnement de l'École du milieu lors de rencontres de cogestion et à créer des projets d'entrepreneuriat coopératif. L'École du milieu LaSalle a donc pour objectif de permettre la scolarisation de ses participants, mais également de favoriser leur développement personnel, l'augmentation de leur confiance en soi et leur participation citoyenne.

### **JUSTIFICATION**

Ces projets s'inscrivent dans le cadre du programme et favorise l'intégration socio-économique et la cohésion sociale permettant l'implication des jeunes dans une démarche formatrice et le développement d'habiletés et de compétences nouvelles ainsi que la réalisation d'activités de création et de valorisation d'estime des jeunes. L'intervention de milieu touche la clientèle jeunesse de 12 à 30 ans, multiethnique et issue de milieux défavorisés.

Ces projets s'inscrivent dans la planification de la Table de concertation jeunesse de LaSalle et répondent à une intervention de milieu. Cette approche concertée et intégrée s'inscrit dans le plan d'action de la Table de concertation jeunesse de LaSalle. Ces projets répondent aux objectifs spécifiques retrouvés dans le plan d'action de la table de concertation jeunesse de LaSalle. La Maison des jeunes de LaSalle et Destination Travail du Sud-Ouest de l'Île de Montréal sont membres de la Table de concertation jeunesse de LaSalle et sont des organismes reconnus selon la Politique de soutien et de reconnaissance aux organismes de l'arrondissement de LaSalle.

Un appel de proposition a été lancé par l'entremise de l'arrondissement de LaSalle pour ce programme.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Ce soutien financier de 22 763 \$ demeure non récurrent. Le financement de la contribution financière se répartit ainsi :

- Un montant de 10 614 \$ sera assumé par le Bureau d'intégration des nouveaux arrivants à Montréal (BINAM) dans le cadre de l'Entente entre le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion et la Ville de Montréal (MIDI-Ville 2018-

2021).

- Un autre montant de 12 149 \$ sera assumé par le budget de fonctionnement du Service de la diversité sociale et des sports (SDSS).

Organisme	Projet	Soutien accordé		Soutien recommandé 2018	Soutien recommandé sur budget global du projet (%)
		2016	2017		
Destination travail	École du milieu	5 057 \$	6 080 \$	8 730 \$	16 %
Destination travail	Centre affaire étudiants	2 229 \$	4 000 \$	4 504 \$	5 %
Maison des Jeunes	C'est ton devoir	9 843 \$	9 486 \$	9 529 \$	3 %

## DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ces projets d'intégration visent au rapprochement interculturel et à une meilleure intégration sociale des citoyennes et citoyens d'origines diverses. Ils participent ainsi à des objectifs sociaux du développement durable. Ces projets vont dans le sens de la réalisation de l'Action 9 du Plan de développement durable « Montréal durable 2016-2020 » : Lutter contre les inégalités et favoriser l'inclusion. Par cette action, la Ville de Montréal s'engage notamment à poursuivre et renforcer des actions en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et à collaborer à la réalisation de mesures visant l'intégration des personnes immigrantes et leur pleine participation à la vie montréalaise.

## IMPACT(S) MAJEUR(S)

## OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications doivent se faire selon le protocole de visibilité de l'entente MIDI-Ville, ci-joint en annexe.

## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Les projets feront l'objet d'un suivi de la part de l'arrondissement : un rapport est requis en fin de projet pour chacun d'eux.

## CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## VALIDATION

### Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Judith BOISCLAIR)

---

## **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Mourad BENZIDANE, Direction générale  
Mokhtar Mehdi LEKEHAL, Service de la diversité sociale et des sports  
Louise TRAHAN, LaSalle

Lecture :

Louise TRAHAN, 24 septembre 2018  
Mokhtar Mehdi LEKEHAL, 21 septembre 2018  
Mourad BENZIDANE, 19 septembre 2018

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Linda RENÉ  
conseiller(ere) en développement  
communautaire

### **ENDOSSÉ PAR**

Louise RICHARD  
Directrice

Le : 2018-09-19



**Dossier # : 1186818086**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser la Légion royale canadienne, filiale 212, à tenir une parade le dimanche 4 novembre 2018 dans la rue Bouvier qui sera fermée à cette occasion.

D'autoriser la Légion royale canadienne, filiale 212, à tenir une parade le dimanche 4 novembre 2018 dans la rue Bouvier qui sera fermée à cette occasion.

**Signé par** Benoit G GAUTHIER **Le** 2018-09-21 08:10

**Signataire :**

Benoit G GAUTHIER

---

Directeur d'arrondissement  
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1186818086**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser la Légion royale canadienne, filiale 212, à tenir une parade le dimanche 4 novembre 2018 dans la rue Bouvier qui sera fermée à cette occasion.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Depuis de nombreuses années, dans le cadre des activités de la Journée du Souvenir, la Légion royale canadienne, filiale 212, tient une courte parade sur la rue Bouvier, entre le boulevard Shevchenko et la rue Curé-de-Rossi. Cette année, la parade se tient le 4 novembre, entre 14 h et 16 h, et est suivie d'une cérémonie protocolaire à 15 h face à l'édifice de la Légion royale. Afin d'assurer la sécurité des participants durant la tenue de la parade et de la cérémonie, la rue Bouvier entre Shevchenko et Curé-de-Rossi est fermée à la circulation automobile de 14 h à 16 h. L'arrondissement se charge de fournir une couronne de fleurs qui sera déposée par la mairesse au pied du monument des anciens combattants canadiens.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**Résolution CA17 20 056 (1176818094) adoptée le 2 octobre 2017 :** D'autoriser la Légion royale canadienne, filiale 212, à tenir une parade le dimanche 5 novembre 2017 dans la rue Bouvier qui sera fermée à cette occasion. D'autoriser la fermeture de la rue Bouvier, entre les rues Shevchenko et Curé-de-Rossi, de 14 h à 16 h pour permettre la tenue de cet événement. D'autoriser une dépense de 150 \$ pour l'achat d'une couronne qui sera déposée au pied du cénotaphe au nom de l'arrondissement de LaSalle.

**Résolution CA16 20 0576 (1166818091) adoptée le 3 octobre 2016 :** D'autoriser la Légion royale canadienne, filiale 212, à tenir une parade sur la rue Bouvier, entre les rues Shevchenko et Curé-de-Rossi, le dimanche 6 novembre 2016 entre 14 h et 16 h dans le cadre des activités soulignant le jour du Souvenir. D'autoriser la fermeture de la rue Bouvier, entre les rues Shevchenko et Curé-de-Rossi, de 14 h à 16 h pour permettre la tenue de cet événement. D'autoriser une dépense de 150 \$ pour l'achat d'une couronne qui sera déposée au pied du cénotaphe au nom de l'arrondissement de LaSalle.

**DESCRIPTION**

Cet événement protocolaire qui se déroule sur la rue Bouvier, tout d'abord sous forme de courte parade suivie d'une cérémonie protocolaire face au bâtiment de la Légion royale canadienne, en présence des membres de la Légion royale canadienne, d'anciens combattants et de dignitaires, permet de souligner la participation des combattants



canadiens aux différentes guerres. Dans le respect des traditions, les dignitaires déposent au pied du monument une couronne de fleurs.

## **JUSTIFICATION**

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

La fermeture de la rue Bouvier de 14 h à 16 h le 4 novembre 2018.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Moris MARKARIAN, LaSalle  
Pierre DUPUIS, LaSalle  
Daniel GIRARD, Service de sécurité incendie de Montréal

Lecture :

Moris MARKARIAN, 20 septembre 2018  
Pierre DUPUIS, 20 septembre 2018

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2018-09-20

Ginette CADIEUX  
Agent(e) de soutien - lasa

Louise RICHARD  
Directrice



**Dossier # : 1182365025**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Entériner la permission accordée au resto Sous le Palmier d'organiser son 8e anniversaire dans le stationnement au 2038, rue Lapierre, le 29 septembre 2018.

D'entériner la permission accordée au resto Sous le Palmier d'organiser son 8e anniversaire dans le stationnement au 2038, rue Lapierre, le 29 septembre 2018.

**Signé par** Benoit G GAUTHIER **Le** 2018-09-21 08:06

**Signataire :**

Benoit G GAUTHIER

---

Directeur d'arrondissement  
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION****Dossier # :1182365025**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Entériner la permission accordée au resto Sous le Palmier d'organiser son 8e anniversaire dans le stationnement au 2038, rue Lapierre, le 29 septembre 2018.

**CONTENU****CONTEXTE**

Une demande du resto Sous le Palmier, 2038, rue Lapierre, a été déposée le 10 septembre pour la tenue de son 8e anniversaire 2018 dans le stationnement le 29 septembre 2018.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA17 20 0568 - 7e anniversaire le 23 septembre 2017.

**DESCRIPTION**

Entériner la permission accordée au resto Sous le Palmier d'organiser son 8e anniversaire dans le stationnement au 2038, rue Lapierre le 29 septembre 2018.

**JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

## **VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Nathalie HADIDA  
Chef de division, relations avec les citoyens et  
greffe

**ENDOSSÉ PAR**

Pierre DUPUIS  
Directeur

Le : 2018-09-19



**Dossier # : 1182365026**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Modifier la résolution CA18 200268 afin de suspendre l'application du règlement 2030 relatif au stationnement réservé aux résidents sur la 9e Avenue le 16 janvier 2019 au lieu du 11 octobre 2018.

De modifier la résolution CA18 200268 afin de suspendre l'application du règlement 2030 relatif au stationnement réservé aux résidents sur la 9e Avenue le 16 janvier 2019 au lieu du 11 octobre 2018.

**Signé par** Benoit G GAUTHIER **Le** 2018-09-25 11:03

**Signataire :**

Benoit G GAUTHIER

---

Directeur d'arrondissement  
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION****Dossier # :1182365026**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Modifier la résolution CA18 200268 afin de suspendre l'application du règlement 2030 relatif au stationnement réservé aux résidents sur la 9e Avenue le 16 janvier 2019 au lieu du 11 octobre 2018.

**CONTENU****CONTEXTE**

Demande du LaSalle Community Comprehensive High School de modifier la date de leur journée portes ouvertes prévue le 11 octobre 2018 au 16 janvier 2019.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA18 200268 - suspendre l'application du stationnement réservé aux résidents de la 9e Avenue les 13 septembre et 11 octobre 2018.

**DESCRIPTION**

Modifier la résolution CA18 200268 afin de suspendre l'application du règlement 2030 relatif au stationnement réservé aux résidents sur la 9e Avenue le 16 janvier 2019 au lieu du 11 octobre 2018.

**JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS  
ADMINISTRATIFS**

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

France PELLETIER, LaSalle

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Nathalie HADIDA  
Chef de division, relations avec les citoyens et  
greffe

**ENDOSSÉ PAR**

Pierre DUPUIS  
Directeur

Le : 2018-09-19



**Dossier # : 1180577004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une délégation de deux élus et deux fonctionnaires à se rendre en Chine, du 16 au 23 octobre 2018, afin d'établir un pacte d'amitié avec la ville de Taishan et favoriser des échanges sur le plan culturel.

Attendu qu'à la suite d'un échange de correspondance officielle entre les maires Manon Barbe et Xie Shao Mou, il a été convenu d'approfondir les liens entre les citoyens des deux localités, en signant une entente jetant les bases d'un pacte d'amitié entre les deux administrations municipales;

Attendu que la mairesse Manon Barbe a été invitée à venir signer cette entente à l'occasion de la visite d'une délégation de citoyens de LaSalle et de Montréal, à la mi-octobre 2018;

Attendu que les bénéfices culturels, humains, sociaux et économiques des jumelages et des pactes d'amitiés entre municipalités du monde sont reconnus depuis longtemps comme des signes de leur vitalité;

Attendu que la Chine est le 2<sup>e</sup> pays d'origine des LaSallois nés à l'étranger ou dont l'un des parents est né à l'étranger;

Attendu que selon le recensement de 2016, il y a plus de 3250 LaSallois d'origine chinoise, soit 4,2 % de la population en général et 8,1 % de la population immigrante, et les langues chinoises viennent au 4<sup>e</sup> rang des langues parlées à la maison, après le français, l'anglais et l'italien;

Attendu qu'une portion importante de la communauté chinoise de LaSalle est originaire de la ville de Taishan et de sa région (75 % de tous les Chinois expatriés jusqu'au milieu du XXe siècle provenaient de la région de Taishan);

Attendu que l'établissement d'un pacte d'amitié avec la ville de Taishan permettrait de reconnaître que les citoyens d'origine chinoise sont en voie de faire de LaSalle l'une de leurs communautés les plus importantes et dynamiques de la région de Montréal, après Brossard;

Attendu que le 22 septembre 2018 avait lieu le lancement de l'association Jiangmen Xinhui

et de la Chambre de commerce du Québec, afin de renforcer les liens économiques entre Montréal et Jiangmen, grande ville près de Taishan, dont elle est la préfecture, événement auquel la mairesse Manon Barbe était invitée à titre de mairesse de l'une des principales communautés chinoises de Montréal;

Attendu que la Ville de Montréal a déjà établi d'excellentes relations avec les mégapoles de Shanghai (sa ville jumelle) et de Canton, et encourage la multiplication de liens d'amitié, culturels ou d'affaires avec la Chine;

Il est proposé :

D'autoriser une délégation de deux élus et deux fonctionnaires à se rendre en Chine, du 16 au 23 octobre 2018, afin d'établir un pacte d'amitié avec la ville de Taishan et favoriser des échanges sur le plan culturel.

D'accorder un budget de 25 000 \$ pour le coût des billets d'avion, de l'hébergement, des repas, des frais d'interprète et autres frais afférents.

**Signé par**

**Le**

**Signataire :**

---

Benoit G GAUTHIER  
Directeur d'arrondissement  
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION****Dossier # :1180577004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une délégation de deux élus et deux fonctionnaires à se rendre en Chine, du 16 au 23 octobre 2018, afin d'établir un pacte d'amitié avec la ville de Taishan et favoriser des échanges sur le plan culturel.

**CONTENU****CONTEXTE**

Par le truchement de l'importante communauté chinoise de LaSalle, et plus particulièrement du Centre culturel chinois du Canada, des liens ont été établis entre l'arrondissement de LaSalle et la ville de Taishan, dans la province du Guangdong, en Chine. À la suite d'un échange de correspondance officielle entre les maires Manon Barbe et Xie Shao Mou, il a été convenu d'approfondir ces liens entre les citoyens des deux localités, en signant une entente jetant les bases d'un pacte d'amitié entre les deux administrations municipales. Dans une lettre qui lui a été adressée le 14 septembre 2018 par la Ville de Taishan, la mairesse Manon Barbe est invitée à venir signer cette entente à l'occasion de la visite d'une délégation de citoyens de LaSalle et de Montréal, à la mi-octobre 2018.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA18 20 0079 - Présenter un pacte d'amitié à la commune de Santa Lucia del Mela, en Italie, afin de développer des liens d'amitié et favoriser des échanges sur le plan culturel, en collaboration avec l'Association Messinese di Montreal.

**DESCRIPTION**

Autoriser une délégation de 4 personnes (deux élus et deux fonctionnaires) à se rendre en Chine, du 16 au 23 octobre 2018, afin d'établir un pacte d'amitié avec la ville de Taishan, province du Guangdong, et de favoriser des échanges sur le plan culturel. Les personnes déléguées sont :

- Mme Manon Barbe, mairesse d'arrondissement
- Mme Lise Zarac, conseillère d'arrondissement responsable des communautés culturelles
- M. Benoît Gauthier, directeur d'arrondissement
- M. Pierre Dupuis, directeur d'arrondissement adjoint (responsable des communications, des relations publiques et du protocole)

**JUSTIFICATION**

Les bénéfices culturels, humains, sociaux et économiques des jumelages et des pactes d'amitiés entre municipalités du monde sont reconnu depuis longtemps comme des signes de leur vitalité.

- La Chine est le 2<sup>e</sup> pays d'origine des LaSallois nés à l'étranger ou dont l'un des parents est né à l'étranger;
- Selon le recensement de 2016, il y a plus de 3250 LaSallois d'origine chinoise, soit 4,2 % de la population en général et 8,1 % de la population immigrante, et les langues chinoises viennent au 4<sup>e</sup> rang des langues parlées à la maison, après le français, l'anglais et l'italien;
- Une portion importante de la communauté chinoise de LaSalle est originaire de la ville de Taishan et de sa région (75 % de tous les Chinois expatriés jusqu'au milieu du XXe siècle provenaient de la région de Taishan);
- L'établissement d'un pacte d'amitié avec la ville de Taishan permettrait de reconnaître que les citoyens d'origine chinoise sont en voie de faire de LaSalle l'une de leurs communautés les plus importantes et dynamiques de la région de Montréal, après Brossard;
- Le 22 septembre 2018 avait lieu le lancement de l'association Jiangmen Xinhui et de la Chambre de commerce du Québec, afin de renforcer les liens économiques entre Montréal et Jiangmen, grande ville près de Taishan, dont elle est la préfecture, événement auquel la mairesse Manon Barbe était invitée à titre de mairesse de l'une des principales communautés chinoises de Montréal;
- La Ville de Montréal a déjà établi d'excellentes relations avec les mégapoles de Shanghai (sa ville jumelle) et de Canton, et encourage la multiplication de liens d'amitié, culturels ou d'affaires avec la Chine.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Un budget de 25 000 \$ est prévu pour le coût des billets d'avion, de l'hébergement, des repas, des frais d'interprète et autres frais afférents.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Au même titre que le pacte d'amitié avec Santa Lucia del Mela, le pacte d'amitié avec Taishan fera l'objet de communications et permettra de mettre en valeur le dynamisme de l'arrondissement et de ses communautés culturelles.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

### **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
LaSalle , Direction (Louise POITRAS-TOUCHETTE)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Pierre DUPUIS  
Directeur

**ENDOSSÉ PAR**

Benoit G GAUTHIER  
Directeur d'arrondissement

Le : 2018-09-25



**Dossier # : 1182365027**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Nommer M. Matthieu Syllion à titre de représentant de l'arrondissement au Conseil d'administration de la Corporation de développement économique communautaire LaSalle-Lachine (CDEC) pour 2018-2019.

De nommer M. Matthieu Syllion, conseiller en gestion de talents, à titre de représentant de l'arrondissement au Conseil d'administration de la Corporation de développement économique communautaire LaSalle-Lachine (CDEC) pour 2018-2019.

**Signé par** Benoit G GAUTHIER **Le** 2018-09-21 07:59

**Signataire :**

Benoit G GAUTHIER

---

Directeur d'arrondissement  
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION****Dossier # :1182365027**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Nommer M. Matthieu Syllion à titre de représentant de l'arrondissement au Conseil d'administration de la Corporation de développement économique communautaire LaSalle-Lachine (CDEC) pour 2018-2019.

**CONTENU****CONTEXTE**

La CDEC LaSalle - Lachine est un organisme à but non lucratif et a pour objectif d'améliorer l'employabilité des personnes immigrantes et des minorités visibles, de soutenir en général les citoyens dans leur recherche d'emploi et de travailler à la revitalisation urbaine intégrée des secteurs défavorisés du territoire.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION**

Nommer M. Matthieu Syllion, conseiller en gestion de talents, pour siéger à la CDEC Lachine -LaSalle, à titre de représentant de l'Arrondissement de LaSalle.

**JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS  
ADMINISTRATIFS**

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Nathalie HADIDA  
Chef de division, relations avec les citoyens et  
greffe

**ENDOSSÉ PAR**

Pierre DUPUIS  
Directeur

Le : 2018-09-20





**Dossier # : 1184629004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver la mise à jour de la liste des organismes reconnus pour l'année 2018 selon la Politique de soutien et de reconnaissance des organismes de LaSalle et leur accorder les différents soutiens auxquels ils ont droit en vertu de leur classification et de la durée de leur reconnaissance.

D'approuver la mise à jour de la liste des organismes reconnus pour l'année 2018 selon la Politique de soutien et de reconnaissance des organismes de LaSalle et leur accorder les différents soutiens auxquels ils ont droit en vertu de leur classification et de la durée de leur reconnaissance.

**Signé par** Benoit G GAUTHIER **Le** 2018-09-25 17:03

**Signataire :**

Benoit G GAUTHIER

---

Directeur d'arrondissement  
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1184629004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver la mise à jour de la liste des organismes reconnus pour l'année 2018 selon la Politique de soutien et de reconnaissance des organismes de LaSalle et leur accorder les différents soutiens auxquels ils ont droit en vertu de leur classification et de la durée de leur reconnaissance.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'arrondissement de LaSalle partage certaines de ses responsabilités avec plusieurs organismes et partenaires œuvrant sur son territoire afin de maintenir une offre de services diversifiée et accessible en matière de sports, loisirs, culture et vie communautaire, champs d'activités relevant de sa compétence.

En raison du nombre important d'organismes œuvrant sur le territoire LaSallois et dans le souci de répartir équitablement les ressources permettant de les soutenir dans l'accomplissement de leur mission, l'arrondissement s'est doté d'un cadre de référence clair et précis. En décembre 2015 et octobre 2017, l'arrondissement a approuvé les modifications proposées par la Direction Culture, Sports, Loisirs et Développement social à la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**Résolution CA18 20 0094 (1186818027) adoptée le 5 mars 2018 :** D'approuver la liste des organismes reconnus pour l'année 2018 selon la Politique de soutien et de reconnaissance des organismes de LaSalle et leur accorder les différents soutiens auxquels ils ont droit en vertu de leur classification et de la durée de leur reconnaissance.

**Résolution CA17 20 0549 (1176818101) adoptée le 2 octobre 2017 :** D'approuver les amendements proposés à la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle par la Direction Culture, Sports, Loisirs et Développement social et autoriser leur entrée en vigueur au 1er janvier 2018 à l'exception du point 5 qui sera en vigueur dès le 1er novembre 2017.

**Résolution CA15 20 0709 (1156818117) adoptée le 7 décembre 2015 :** D'approuver les modifications proposées par la Direction Culture, Sports, Loisirs et Développement social à la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle. De décréter sa mise en application au 1er janvier 2016.

**Résolution CA 14 20 0595 (1146818026) adoptée le 3 novembre 2014 :** Adoption de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle.

## **DESCRIPTION**

Approuver la mise à jour de la liste des organismes reconnus pour l'année 2018 et annexée au sommaire décisionnel, selon la Politique de soutien et de reconnaissance des organismes de LaSalle et autoriser que leur soient accordé les différents soutiens auxquels ils ont droit en vertu de leur classification et de la durée de leur reconnaissance.

## **JUSTIFICATION**

Pour obtenir le soutien de l'arrondissement, un organisme doit démontrer qu'il existe juridiquement, qu'il respecte les principes de vie démocratique, qu'il est établi sur le territoire, qu'il dessert principalement la clientèle LaSalloise, qu'il œuvre dans l'un des champs de compétence de l'arrondissement en matière de culture, sports, loisirs et vie communautaire et que sa mission y est reliée ou en est complémentaire, ce qui déterminera dans quelle catégorie il se classe et donc quels soutiens pourront lui être dispensés. La Direction Culture, Sports, Loisirs et Développement social a demandé aux organismes de soumettre les documents lui permettant de vérifier s'ils respectent les différents critères permettant leur reconnaissance (charte, règlements généraux, procès-verbaux de la dernière assemblée générale des membres, états financiers, liste des membres et du conseil d'administration, rapport d'activités).

Comme le définit la nouvelle version de la politique, tout organisme qui présente une demande de reconnaissance pour l'année 2018 doit satisfaire tous les critères de reconnaissance.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Octobre 2018 : Envoi d'une copie de la résolution et d'une lettre de la Direction officialisant la reconnaissance de l'organisme, indiquant leur classification et la durée de leur reconnaissance.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

En conformité avec la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle adoptée le 3 novembre 2014 et de ses modifications approuvées les 7 décembre 2015 et 2 octobre 2017.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

## **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Louise TRAHAN, LaSalle

Lecture :

Louise TRAHAN, 20 septembre 2018

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Linda RENÉ  
conseiller(ere) en developpement  
communautaire

### **ENDOSSÉ PAR**

Louise RICHARD  
Directrice

Le : 2018-09-19



**Dossier # : 1183035011**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction , Division des ressources financières_matérielles et informationnelles
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Entériner la liste des bons de commande autorisés, la liste des virements budgétaires pour la période du 21 août au 16 septembre 2018, ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour août 2018.

D'entériner la liste des bons de commande autorisés, la liste des virements budgétaires pour la période du 21 août au 16 septembre 2018, ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour août 2018.

**Signé par** Benoit G GAUTHIER **Le** 2018-09-21 07:57

**Signataire :**

Benoit G GAUTHIER

---

Directeur d'arrondissement  
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1183035011**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction , Division des ressources financières_matérielles et informationnelles
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Entériner la liste des bons de commande autorisés, la liste des virements budgétaires pour la période du 21 août au 16 septembre 2018, ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour août 2018.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La loi sur les fusions ne prévoit pas la délégation de l'arrondissement à ses fonctionnaires en matière de virements de crédits. De la même façon, elle n'inclut pas dans les pouvoirs délégués au comité exécutif les virements de crédits à l'intérieur d'un même arrondissement. Par conséquent, il faut jusqu'à ce que la loi soit amendée et que des délégations soient octroyées à ses fonctionnaires, faire entériner par le conseil d'arrondissement tous les virements de crédits au sein d'un même arrondissement. Ratification de la liste des bons de commande autorisés, de la liste des factures non associées à des bons de commande et de la liste des virements.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

La liste des bons de commande autorisés, la liste des virements budgétaires pour la période du 26 juin au 20 août 2018 ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour juin et juillet 2018 entérinés par le conseil d'arrondissement CA18 200399.

**DESCRIPTION**

La liste des bons de commande autorisés, la liste des virements budgétaires pour la période du 21 août au 16 septembre 2018 ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour août 2018 à faire entériner par le conseil d'arrondissement.

**JUSTIFICATION**

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Louise POITRAS-TOUCHETTE  
Conseillère en gestion des ressources  
financières

#### **ENDOSSÉ PAR**

Lyne LAMBERT  
C/D RFMI

Le : 2018-09-19



**Dossier # : 1182363078**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Amender le règlement de zonage numéro 2098 de manière à modifier certaines normes relatives à l'abattage d'arbres

Attendu qu'une assemblée publique de consultation a été tenue le 26 septembre 2018 à 19 h ;  
Attendu qu'aucune modification n'a été apportée au projet de règlement,

D'adopter le règlement portant le numéro 2098-LAS-193 intitulé « *Règlement amendant le règlement de zonage numéro 2098 de manière à modifier certaines normes relatives à l'abattage d'arbres* » et de publier l'avis requis par la loi.

**Signé par** Benoit G GAUTHIER **Le** 2018-09-14 10:03

**Signataire :**

Benoit G GAUTHIER

---

Directeur d'arrondissement  
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement



**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1182363078**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Amender le règlement de zonage numéro 2098 de manière à modifier certaines normes relatives à l'abattage d'arbres

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Adoption projet de règlement: 4 septembre 2018  
Avis public: 11 septembre 2018  
Envoi pour certificat de conformité: 11 septembre 2018  
Séance de consultation: 26 septembre 2018  
Adoption du règlement: 2 octobre 2018  
Envoi du règlement final pour certificat: 5 octobre 2018  
Entrée en vigueur: date du certificat

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Chantal M GAGNON  
Secrétaire d'arrondissement substitut et analyste de dossiers



**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1182363078**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Amender le règlement de zonage numéro 2098 de manière à modifier certaines normes relatives à l'abattage d'arbres

**CONTENU**

**CONTEXTE**

À la suite d'une analyse du processus d'émission d'un certificat d'autorisation pour abattre un arbre sur la propriété privée et de la réglementation en vigueur, la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (DAUSE) a fait ressortir un certain nombre d'éléments qui permettraient d'optimiser ses opérations. Pour ce faire, la DAUSE veut modifier sa réglementation sur les 2 aspects suivants :

**1. Conformité au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (SAD)**

Le document complémentaire du SAD établit sept (7) conditions pour qu'un certificat d'abattage d'arbre soit émis. L'une d'entre elles prévoit que le remplacement d'un arbre abattu peut être exigé pour deux situations: 1. lorsque l'arbre est situé entre 3 et 5 mètres de l'aire d'implantation d'une construction ou d'un mur de soutènement projeté et; 2. lorsque l'arbre possède un risque qu'il propage une maladie ou une espèce exotique envahissante.

Le règlement de zonage numéro 2098 est rédigé de manière plus complexe et prévoit un remplacement d'un arbre abattu dans tous les cas. Dans l'optique de simplifier et d'alléger le processus d'une demande d'abattage d'arbre pour les citoyens et ainsi améliorer le service à la clientèle, la DAUSE veut s'arrimer aux dispositions du SAD et exiger le remplacement d'un arbre abattu uniquement dans les deux cas mentionnés précédemment.

**2. Conformité à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU)**

Le règlement de zonage numéro 2098 prévoit des pénalités lorsqu'un arbre est abattu de manière illégale, c'est-à-dire sans qu'une personne n'ait obtenu de certificat d'autorisation au préalable par l'arrondissement. Le montant des pénalités varie en fonction qu'il s'agisse d'une première, deuxième ou troisième infraction, et ce, selon qu'il s'agisse d'une personne physique ou morale. Les pénalités varient entre 100 \$ et 1000 \$ pour une personne physique et 200 \$ et 2000 \$ pour une personne morale lorsqu'il s'agit d'une première infraction. Ces pénalités doublent lors d'une deuxième infraction et augmentent davantage lors des infractions subséquentes.

Ces pénalités prévues au règlement de zonage numéro 2098 ne respectent pas les prescriptions minimales de la LAU. En cas d'abattage illégal d'arbres, l'article 233.1 de la

LAU prévoit que les municipalités doivent exiger un montant de base minimal de 500 \$, auquel doit s'ajouter un montant de 100 \$ par arbre abattu.

L'arrondissement souhaite rendre conforme le règlement de zonage numéro 2098 en augmentant les pénalités telles qu'édictées par l'article 233.1 de la LAU.

### **Dispositions au plan d'urbanisme**

Les modifications suggérées visent à conformer l'arrondissement aux prescriptions établies dans le document complémentaire du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal en reprenant le libellé de ce dernier.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

#### **DESCRIPTION**

Le règlement de zonage numéro 2098 est modifié afin :

- a) D'exiger le remplacement d'un arbre abattu uniquement lorsque ce dernier est situé entre 3 et 5 mètres de l'aire d'implantation d'une construction ou d'un mur de soutènement projeté et lorsqu'il possède un risque qu'il propage une maladie ou une espèce exotique envahissante;
- b) d'augmenter les pénalités lorsqu'un arbre est abattu de manière illégale, de sorte que le montant de base minimal exigé soit de 500 \$ plus 100 \$ par arbre abattu.

#### **JUSTIFICATION**

La Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises recommande l'adoption du présent règlement pour les motifs suivants :

- a) Le projet de règlement respecte les objectifs du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal;
- b) en allégeant le processus d'émission d'un certificat d'autorisation pour abattre un arbre; le projet de règlement permet d'optimiser les opérations de l'arrondissement et d'améliorer le service à la clientèle.

#### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

#### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

#### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

#### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

#### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Avis de motion

Adoption par le conseil d'arrondissement d'un projet de règlement

Avis public annonçant la tenue d'une assemblée de consultation publique

Assemblée publique de consultation

Adoption par le conseil d'arrondissement du règlement

Réception du certificat de conformité

Entrée en vigueur du règlement

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Projet conforme à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Sylvie CHAMPAGNE  
C/d urb.permis & inspections  
<<arr.>60000>>

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2018-08-15

Michel LABERGE  
C/d amel.urb.& qmv <<arr.>60000>>



**Dossier # : 1182363070**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Amender le règlement constituant un comité consultatif d'urbanisme numéro LAS-0002 afin d'optimiser le fonctionnement de celui-ci et d'apporter diverses précisions

D'adopter le règlement portant le numéro LAS-0002-4, intitulé *Règlement amendant le règlement constituant un comité consultatif d'urbanisme no LAS-0002 afin d'optimiser le fonctionnement de celui-ci et d'apporter diverses précisions* et de publier l'avis public requis par la loi.

**Signé par** Benoit G GAUTHIER **Le** 2018-09-21 08:02

**Signataire :**

Benoit G GAUTHIER

---

Directeur d'arrondissement  
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1182363070**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Amender le règlement constituant un comité consultatif d'urbanisme numéro LAS-0002 afin d'optimiser le fonctionnement de celui-ci et d'apporter diverses précisions

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Adoption du règlement : 2 octobre 2018  
Entrée en vigueur : 5 octobre 2018

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Chantal M GAGNON  
Secrétaire d'arrondissement substitut et analyste de dossiers

**IDENTIFICATION****Dossier # :1182363070**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Amender le règlement constituant un comité consultatif d'urbanisme numéro LAS-0002 afin d'optimiser le fonctionnement de celui-ci et d'apporter diverses précisions

**CONTENU****CONTEXTE**

Afin d'optimiser le fonctionnement du comité consultatif d'urbanisme (CCU), la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises propose des modifications au règlement constituant un comité consultatif d'urbanisme (LAS-0002) de manière à ajouter un membre suppléant à la composition du comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement de LaSalle et à préciser la rémunération des membres.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION**

Les modifications visent à ajouter un membre suppléant aux 6 membres résidents et aux 2 membres élus, à ajouter des usages conditionnels comme objet d'étude et de rapport au conseil et de rémunérer les citoyens par une allocation de 50 \$ pour chacune de leur présence aux réunions du comité.

**JUSTIFICATION**

L'ajout d'un membre suppléant permettra de diminuer les risques liés à l'obligation d'obtenir quorum lors des séances du CCU. Les autres précisions permettront essentiellement d'actualiser le règlement constituant le CCU.

Les modifications permettront d'améliorer le fonctionnement du CCU.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)**



## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

4 septembre 2018 - Avis de motion  
1er octobre 2018 - Adoption

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Conforme à l'article 132 de la Charte de la Ville de Montréal, Métropole du Québec et à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU).

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Sylvie CHAMPAGNE  
C/d urb.permis & inspections  
<<arr.>60000>>

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2018-08-15

Michel LABERGE  
C/d amel.urb.& qmv <<arr.>60000>>



**Dossier # : 1182363082**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accepter les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A. numéro LAS-0014, afin de permettre de remplacer le revêtement extérieur des murs ainsi que de réduire la taille des fenêtres situées sur la façade principale ainsi que sur la façade latérale gauche d'un bâtiment situé aux 438 et 440, 9e Avenue

D'accepter, en vue de l'émission d'un permis de transformation (TR3001456831), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro LAS-0014, afin de permettre de remplacer le revêtement extérieur des murs ainsi que de réduire la taille des fenêtres situées sur la façade principale ainsi que sur la façade latérale gauche d'une habitation bifamiliale jumelée située aux 438 et 440, 9<sup>e</sup> Avenue.

**Signé par** Benoit G GAUTHIER **Le** 2018-09-21 09:20

**Signataire :**

Benoit G GAUTHIER

---

Directeur d'arrondissement  
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1182363082**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accepter les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A. numéro LAS-0014, afin de permettre de remplacer le revêtement extérieur des murs ainsi que de réduire la taille des fenêtres situées sur la façade principale ainsi que sur la façade latérale gauche d'un bâtiment situé aux 438 et 440, 9e Avenue

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La demande vise à réduire la taille des cinq (5) fenêtres situées sur la façade principale d'une habitation bifamiliale jumelée ainsi que de remplacer une partie de la maçonnerie du mur avant, en conservant les arrêtes situées à chaque extrémité du mur avant. Le bâtiment date de 1954. C'est un bâtiment jumelé à un autre presque identique, autant par sa volumétrie, ses matériaux de revêtement extérieur, que par l'organisation et la localisation de ses ouvertures. C'est un des six (6) types de bâtiments typiques du Village des Rapides, soit le type « plex ». C'est aussi un bâtiment de type « plex laSallois » que l'on retrouve à plusieurs endroits sur le territoire laSallois et pour lequel la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises a confectionné des lignes directrices de conservation et de mise en valeur (voir la présentation visuelle). Les objectifs et critères applicables du règlement relatif aux P.I.I.A. se trouvent quant à eux au chapitre 24 (secteur Village des Rapides).

Le mur avant du bâtiment visé par la demande, de même que le bâtiment voisin qui lui est jumelé, est revêtu de pierre texturée blanche au niveau du rez-de-chaussée et sur les arrêtes, de part et autre du mur. La partie centrale du mur, au niveau de l'étage, est quant à elle revêtue de brique d'argile de couleur beige de format modulaire métrique. L'ensemble de la maçonnerie de la partie centrale du mur serait remplacée par une brique d'argile de couleur rouge de format modulaire métrique (tel que la marque Méridian, modèle Louisiane, format modulaire métrique, couleur rouge, ou l'équivalent). Il est à noter que les murs latéraux de l'ensemble jumelé sont revêtus d'une brique d'argile de couleur rouge et que ce type de brique est une caractéristique de la plupart des immeubles situés dans le Village des Rapides.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

Accepter, en vue de l'émission d'un permis de transformation (TR3001456831), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et

d'intégration architecturale numéro LAS-0014, afin de permettre de remplacer le revêtement extérieur des murs ainsi que de réduire la taille des fenêtres situées sur la façade principale ainsi que sur la façade latérale gauche d'une habitation bifamiliale jumelée située aux 438 et 440, 9<sup>e</sup> Avenue.

## **JUSTIFICATION**

À sa séance du 5 septembre 2018, le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable au projet, pour les raisons suivantes:

- Ø **Considérant** que le projet respecte l'expression architecturale du bâtiment;
- Ø **Considérant** que les arrêtes en pierre situées aux extrémités de l'immeuble seraient conservées et que de la brique d'argile rouge est proposée pour remplacer l'autre portion de la maçonnerie du mur;
- Ø **Considérant** que la réduction de la taille des fenêtres serait peu perceptible suite au remplacement de la partie centrale de la maçonnerie sur le mur avant;
- Ø **Considérant** que le projet respecte les objectifs et critères applicables du règlement relatif aux P.I.I.A. (secteur Village des Rapides);
- Ø **Considérant** que le projet est conforme aux autres règlements applicables.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Projet conforme au règlement numéro LAS-0014.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Normand TROTTIER  
Directeur

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2018-09-19

Normand TROTTIER  
Directeur



**Dossier # : 1182363083**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accepter avec condition, les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A. numéro LAS-0014, afin de permettre de remplacer une partie du revêtement extérieur de la façade avant et de modifier le nombre et la taille des ouvertures d'un bâtiment situé aux 399 à 407, 90e Avenue

D'accepter, en vue de l'émission d'un permis de transformation (TR3001449935), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro LAS-0014, afin de permettre de remplacer une partie du revêtement extérieur sur la façade avant du rez-de-chaussée et de modifier le nombre et la taille des ouvertures d'une habitation mixte située aux 399 à 407, 90<sup>e</sup> Avenue, qui deviendrait suite aux travaux, une habitation quadrifamiliale.

Toutefois, l'acceptation est conditionnelle à ce que seule la maçonnerie de la partie inférieure du mur avant, située au niveau du rez-de-chaussée, doit être remplacée. La maçonnerie existante de l'étage doit être conservée. Le tout, tel qu'illustré sur la proposition retenue.

**Signé par** Benoit G GAUTHIER **Le** 2018-09-21 09:18

**Signataire :**

Benoit G GAUTHIER

---

Directeur d'arrondissement  
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1182363083**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accepter avec condition, les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A. numéro LAS-0014, afin de permettre de remplacer une partie du revêtement extérieur de la façade avant et de modifier le nombre et la taille des ouvertures d'un bâtiment situé aux 399 à 407, 90e Avenue

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le bâtiment à l'étude possède deux locaux commerciaux au rez-de-chaussée et un logement puis deux logements à l'étage. La demande vise à transformer les deux locaux commerciaux qui occupent la partie gauche du rez-de-chaussée du bâtiment, en un (1) logement. Le bâtiment, construit en 1969, est actuellement une habitation mixte. Il deviendrait une habitation quadrifamiliale.

Afin d'aménager le nouveau logement, une porte de facture commerciale située à gauche serait murée en conservant la porte située à droite et les deux grandes vitrines commerciales seraient réduites et remplacées par des fenêtres. Une ouverture située sur la façade latérale gauche, actuellement en blocs de verre, serait aussi modifiée et élargie afin d'y installer une fenêtre en bonne et due forme.

Le propriétaire a tant bien que mal tenté de trouver, pour la façade principale, une brique s'apparentant à celle actuelle, afin de revêtir les parties de mur créées suite à la réduction des ouvertures, mais en vain. Comme les matériaux de revêtement extérieur constatés dans le secteur sont très diversifiés, et afin de donner un rendu plus contemporain à son bâtiment, le propriétaire a décidé de remplacer l'ensemble du revêtement extérieur du mur avant. Actuellement, il est revêtu de brique d'argile de couleur brun pâle avec des insertions de pierres minces et allongées de couleur beige. Le revêtement extérieur proposé est une pierre artificielle texturée grise (telle que la marque Permacon, modèle Mondrian, couleur Nuancé gris Newport, ou l'équivalent).

Concernant l'ouverture modifiée sur la façade latérale gauche, comme celle-ci est principalement agrandie, il n'est pas nécessaire de remplacer la brique existante. La brique enlevée pour agrandir l'ouverture serait réutilisée pour murer la partie rétrécie.

Les objectifs et critères applicables du règlement relatif aux P.I.I.A. se trouvent au chapitre 18 (autres secteurs).

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

Accepter, en vue de l'émission d'un permis de transformation (TR3001449935), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro LAS-0014, afin de permettre de remplacer une partie du revêtement extérieur sur la façade avant du rez-de-chaussée et de modifier le nombre et la taille des ouvertures d'une habitation mixte située aux 399 à 407, 90<sup>e</sup> Avenue, qui deviendrait suite aux travaux, une habitation quadrifamiliale.

Toutefois, l'acceptation est conditionnelle à ce que seule la maçonnerie de la partie inférieure du mur avant, située au niveau du rez-de-chaussée, doit être remplacée. La maçonnerie existante de l'étage doit être conservée. Le tout, tel qu'illustré sur la proposition retenue.

## **JUSTIFICATION**

À sa séance du 5 septembre 2018, le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable au projet, pour les raisons suivantes:

Ø **Considérant** que le projet respecte l'expression architecturale du bâtiment s'il ne vise qu'à remplacer la partie inférieure du mur de la façade principale;

Ø **Considérant** que l'intervention, si elle ne vise qu'à remplacer la partie inférieure du mur de la façade principale, n'affecterait pas l'intégration du bâtiment dans le secteur;

Ø **Considérant** que les matériaux et les détails architecturaux mettent en valeur le bâtiment et le quartier dans lequel le bâtiment se situe;

Ø **Considérant** que la conception reflète la qualité du traitement des bâtiments comparables situés dans le secteur;

Ø **Considérant** que le projet respecte les objectifs et critères applicables du règlement relatif aux PIIA (autres secteurs);

Ø **Considérant** que le projet est conforme aux autres règlements applicables.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Projet conforme au règlement numéro LAS-0014.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**



---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Normand TROTTIER  
Directeur

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2018-09-19

Normand TROTTIER  
Directeur

**Dossier # : 1182363084**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accepter avec conditions, les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A. numéro LAS-0014, afin de permettre de remplacer une partie du revêtement extérieur des murs et de remplacer une galerie et un balcon d'un bâtiment situé aux 138 à 140A, avenue Highlands

D'accepter, en vue de l'émission d'un permis de transformation (TR3001454656), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro LAS-0014, afin de permettre de remplacer une partie du revêtement extérieur des murs et de remplacer une galerie et un balcon d'une habitation trifamiliale située aux 138 à 140A, avenue Highlands.

Toutefois, l'acceptation est conditionnelle au respect des éléments suivants:

1. Les planches cornières doivent s'arrêter au niveau du rez-de-chaussée, et non descendre au niveau des fondations;
2. L'avant-toit du balcon de l'étage doit être noir;
3. La base et le chapiteau des colonnes de la galerie et du balcon doivent être de style épuré et simple.

Le tout, tel qu'illustré sur la proposition retenue.

**Signé par** Benoit G GAUTHIER **Le** 2018-09-21 09:14

**Signataire :**

Benoit G GAUTHIER

---

Directeur d'arrondissement  
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1182363084**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accepter avec conditions, les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A. numéro LAS-0014, afin de permettre de remplacer une partie du revêtement extérieur des murs et de remplacer une galerie et un balcon d'un bâtiment situé aux 138 à 140A, avenue Highlands

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La demande vise à rénover une habitation trifamiliale datant de 1954, soit plus spécifiquement :

- Remplacer le revêtement d'enduit qui recouvre la partie supérieure de la façade principale et l'ensemble des autres murs du bâtiment par du clin de bois d'ingénierie installé horizontalement de couleur brune (tel que la marque Saint-Laurent, couleur Kingwood, ou l'équivalent);
- remplacer la galerie et le balcon de la façade principale. Les colonnes et cadres des garde-corps seraient en aluminium noir, les panneaux des garde-corps seraient en verre, les plates-formes en fibre de verre;
- ajouter un solin d'aluminium noir et des planches cornières en bois noir.

Il est à noter que les travaux réalisés sur la façade arrière ne sont pas soumis aux P.I.I.A., puisqu'ils ne sont pas visibles de la voie publique.

Les objectifs et critères applicables du règlement relatif aux P.I.I.A. se trouvent au chapitre 10 (secteurs et bâtiments patrimoniaux).

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

Accepter, en vue de l'émission d'un permis de transformation (TR3001454656), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro LAS-0014, afin de permettre de remplacer une partie du revêtement extérieur des murs et de remplacer une galerie et un balcon d'une habitation trifamiliale située aux 138 à 140A, avenue Highlands.

Toutefois, l'acceptation est conditionnelle au respect des éléments suivants:

1. Les planches cornières doivent s'arrêter au niveau du rez-de-chaussée, et non descendre au niveau des fondations;
2. L'avant-toit du balcon de l'étage doit être noir;

3. La base et le chapiteau des colonnes de la galerie et du balcon doivent être de style épuré et simple.

Le tout, tel qu'illustré sur la proposition retenue.

## **JUSTIFICATION**

À sa séance du 5 septembre 2018, le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable au projet, pour les raisons suivantes:

Ø **Considérant** que les interventions respectent l'expression architecturale du bâtiment et sont de facture contemporaine et reviennent en partie aux caractéristiques d'origine du bâti.

Ø **Considérant** que les matériaux et les détails architecturaux mettent en valeur le bâtiment;

Ø **Considérant** que le projet respecte les objectifs et critères applicables du règlement relatif aux P.I.I.A. (secteurs et bâtiments patrimoniaux);

Ø **Considérant** que le projet est conforme aux autres règlements applicables.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Projet conforme au règlement numéro LAS-0014.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Normand TROTTIER  
Directeur

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2018-09-19

Normand TROTTIER  
Directeur



**Dossier # : 1182363085**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accepter les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A. numéro LAS-0014, afin de permettre d'agrandir un bâtiment commercial situé au 1880, avenue Dollard et d'agrandir et de réaménager le stationnement

D'accepter, en vue de l'émission d'un permis d'agrandissement (AG3001443212), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro LAS-0014, afin de permettre d'agrandir un bâtiment commercial situé au 1880, avenue Dollard et d'agrandir et de réaménager le stationnement.

**Signé par** Benoit G GAUTHIER **Le** 2018-09-21 08:44

**Signataire :**

Benoit G GAUTHIER

---

Directeur d'arrondissement  
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION****Dossier # :1182363085**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accepter les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A. numéro LAS-0014, afin de permettre d'agrandir un bâtiment commercial situé au 1880, avenue Dollard et d'agrandir et de réaménager le stationnement

**CONTENU****CONTEXTE**

La demande vise à agrandir le bâtiment dans lequel est implanté l'épicerie Métro afin d'aménager un nouveau local commercial (pharmacie Jean-Coutu).  
Le stationnement serait aussi agrandi, en y intégrant un terrain vacant adjacent sur le boulevard Newman. L'ensemble du nouveau stationnement serait réaménagé.

L'agrandissement reprendrait principalement les formes, les volumes et les matériaux de revêtement extérieur, en y apportant toutefois une touche distinctive afin de marquer le fait que le bâtiment est occupé par deux entités commerciales distinctes et indépendantes. En effet, le bâtiment actuel est revêtu de brique d'argile de couleur rouge de format « max » avec des insertions de panneaux d'aluminium gris moyen et foncé. L'agrandissement présenterait la même brique d'argile de couleur rouge de format « max » mais avec des insertions de brique d'argile de couleur beige dans la partie supérieure des murs et pour encadrer l'entrée principale. Il présenterait aussi une fenestration plus abondante sur sa façade principale ainsi que sur la partie avant de la façade latérale gauche.

L'aire de stationnement actuelle et la partie agrandie seraient réaménagées afin d'y augmenter de façon significative les plantations et les surfaces gazonnées.

Les objectifs et critères applicables du règlement relatif aux P.I.I.A. se trouvent au chapitre 13 (commerces de moyenne ou grande surface).

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION**

Accepter, en vue de l'émission d'un permis d'agrandissement (AG3001443212), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro LAS-0014, afin de permettre d'agrandir un bâtiment commercial situé au 1880, avenue Dollard et d'agrandir et de réaménager le stationnement.

**JUSTIFICATION**

À sa séance du 5 septembre 2018, le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable au projet, pour les raisons suivantes:

- Ø CONSIDÉRANT que le projet respecte l'expression architecturale du bâtiment et qu'il vise à rendre l'aménagement du stationnement conforme aux normes actuelles;
- Ø CONSIDÉRANT que l'intervention n'affecterait pas l'intégration du bâtiment dans le secteur;
- Ø CONSIDÉRANT que les matériaux et les détails architecturaux mettent en valeur le bâtiment et le quartier dans lequel le bâtiment se situe;
- Ø CONSIDÉRANT que la conception reflète la qualité du traitement des bâtiments comparables situés dans le secteur;
- Ø CONSIDÉRANT que le projet respecte les objectifs et critères applicables du règlement relatif aux P.I.I.A. (commerces de moyenne ou grande surface);
- Ø CONSIDÉRANT que le projet est conforme aux autres règlements applicables.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Projet conforme au règlement numéro LAS-0014.

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :



---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Normand TROTTIER  
Directeur

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2018-09-19

Normand TROTTIER  
Directeur



**Dossier # : 1182363086**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accepter les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A. numéro LAS-0014, afin de permettre d'agrandir et de rénover le bâtiment communautaire de récréation extensive (chalet du Parc Jeannotte) situé au 500, rue Laplante

D'accepter, en vue de l'émission d'un permis d'agrandissement (AG3001457041), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro LAS-0014, afin de permettre d'agrandir et de rénover le bâtiment communautaire de récréation extensive (chalet du Parc Jeannotte) situé au 500, rue Laplante.

**Signé par** Benoit G GAUTHIER **Le** 2018-09-21 08:30

**Signataire :**

Benoit G GAUTHIER

---

Directeur d'arrondissement  
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1182363086**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accepter les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A. numéro LAS-0014, afin de permettre d'agrandir et de rénover le bâtiment communautaire de récréation extensive (chalet du Parc Jeannotte) situé au 500, rue Laplante

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La demande vise à agrandir et rénover le chalet du Parc Jeannotte afin de le rendre conforme et adapté aux principes d'accessibilité universelle établis dans le cadre de la politique de la Ville de Montréal. Pour ce faire, il serait légèrement agrandi et les portes d'accès seraient réaménagées. Une partie des revêtements extérieurs des murs, actuellement de la pierre de couleur grise avec des insertions de brique d'argile de couleur rouge en soldat, serait remplacée par une brique vernissée blanche (tel que le modèle Elgin Butler, couleur Polar White, ou l'équivalent) et par des vitres dans la partie supérieure des murs de la partie avant du bâtiment.

La majorité des aménagements extérieurs existants du parc seraient conservés, mais des réaménagements seraient réalisés directement autour du chalet de parc. Les trottoirs seraient refaits, une nouvelle rampe d'accès et un trottoir seraient aménagés et des nouvelles tables de pique-nique accessibles seraient installées.

Les objectifs et critères applicables du règlement relatif aux P.I.I.A. se trouvent au chapitre 18 (autres secteurs).

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

Accepter, en vue de l'émission d'un permis d'agrandissement (AG3001457041), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro LAS-0014, afin de permettre d'agrandir et de rénover le bâtiment communautaire de récréation extensive (chalet du Parc Jeannotte) situé au 500, rue Laplante.

**JUSTIFICATION**

À sa séance du 5 septembre 2018, le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable au projet, pour les raisons suivantes:

Ø **Considérant** que le projet respecte l'expression architecturale du bâtiment et qu'il vise à rendre le bâtiment et ses aménagements conformes et adaptés aux principes d'accessibilité universelle;

Ø **Considérant** que l'intervention n'affecterait pas l'intégration du bâtiment dans le secteur;

Ø **Considérant** que les matériaux et les détails architecturaux mettent en valeur le bâtiment et le quartier dans lequel le bâtiment se situe;

Ø **Considérant** que la conception reflète la qualité du traitement des bâtiments comparables situés dans le secteur;

Ø **Considérant** que le projet respecte les objectifs et critères applicables du règlement relatif aux P.I.I.A. (autres secteurs et accessibilité universelle);

Ø **Considérant** que le projet est conforme aux autres règlements applicables.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Projet conforme au règlement numéro LAS-0014.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

## **Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Normand TROTTIER  
Directeur

**ENDOSSÉ PAR** Le : 2018-09-19

Normand TROTTIER  
Directeur



**Dossier # : 1182363088**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Qualité du milieu et inspection
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser la demande d'occupation permanente du domaine public pour l'empiètement de l'escalier en cour avant du bâtiment situé aux 7710 et 7712, rue Édouard

D'autoriser une occupation permanente du domaine public aux 7710 et 7712, rue Édouard, afin de permettre l'empiètement d'un escalier en cour avant, sur une superficie d'un virgule quinze (1,15) mètre carré, le tout tel que montré au plan daté du 17 mai 2018 préparé par monsieur Jacques Poupard, a.g. et portant le numéro de minute 10106 (OP-3001431245).

De rescinder la résolution numéro CA17 20 0098 adoptée par le conseil d'arrondissement à son assemblée tenue le 6 février 2017 à toutes fins que de droits.

**Signé par** Benoit G GAUTHIER **Le** 2018-09-21 08:26

**Signataire :**

Benoit G GAUTHIER

---

Directeur d'arrondissement  
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1182363088**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Qualité du milieu et inspection
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser la demande d'occupation permanente du domaine public pour l'empiétement de l'escalier en cour avant du bâtiment situé aux 7710 et 7712, rue Édouard

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le règlement numéro LAS-0060 intitulé "Règlement sur l'occupation du domaine public", stipule que l'occupation du domaine public de façon temporaire, périodique ou permanente nécessite une autorisation. Cette autorisation est accordée par une résolution du Conseil via une demande d'occupation du domaine public présentée à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises. Lorsque la demande est conforme aux conditions du règlement numéro LAS-0060 et que les frais sont acquittés conformément au règlement de tarification LAS-0007, un certificat d'autorisation est délivré.

Dans ce cas spécifique, l'empiétement de l'escalier en cour avant a déjà fait l'objet d'une approbation auprès du conseil d'arrondissement en 2017 (résolution numéro CA17 20 0098). Cependant, lors de l'inspection après exécution des travaux, il fut constaté que l'empiétement autorisé de 0,71 mètre carré n'avait pas été respecté et que l'escalier empiétait plutôt sur 1,15 mètre carré dans la marge avant. Une nouvelle demande d'occupation du domaine public a donc été exigée auprès du requérant (OP3001431245).

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Sommaire décisionnel numéro 1172363012 (résolution numéro CA17 20 0098 du 6 février 2017).

**DESCRIPTION**

Autoriser une occupation permanente du domaine public aux 7710 et 7712, rue Édouard, afin de permettre l'empiétement d'un escalier en cour avant, sur une superficie d'un virgule quinze (1,15) mètre carré, le tout tel que montré au plan daté du 17 mai 2018 préparé par monsieur Jacques Poupard, a.g. et portant le numéro de minute 10106 (OP-3001431245). De rescinder la résolution numéro CA17 20 0098 adoptée par le conseil d'arrondissement à son assemblée tenue le 6 février 2017 à toutes fins que de droits.

**JUSTIFICATION**

La forme de l'escalier a fait l'objet du P.I.I.A.

- L'empiétement ne nuit pas aux services publics.

- Un permis de transformation à cet effet a été émis à nos bureaux (TR3000631354).

Conformément au règlement de tarification numéro LAS-0007, le tarif applicable est le suivant:

Frais d'étude: 350 \$

Certificat d'autorisation: 50 \$

Des frais annuels de 100 \$ sont exigés puisqu'il s'agit d'une nouvelle situation.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

En conformité aux règlements municipaux numéros LAS-0060 et LAS-0007.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Louise POITRAS-TOUCHETTE, LaSalle

Lecture :

Louise POITRAS-TOUCHETTE, 20 septembre 2018

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2018-09-20



Hugo ROUSSEAU  
Chef de division - qualité du milieu, permis et  
inspection

Normand TROTTIER  
Directeur



**Dossier # : 1182363080**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Qualité du milieu et inspection
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Entériner la délivrance des certificats d'occupation du domaine public par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises pour le mois d'août 2018

D'entériner la délivrance des certificats d'occupation du domaine public par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises pour le mois d'août 2018 (selon la liste jointe en annexe).

**Signé par** Benoit G GAUTHIER **Le** 2018-09-21 09:23

**Signataire :**

Benoit G GAUTHIER

---

Directeur d'arrondissement  
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1182363080**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Qualité du milieu et inspection
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Entériner la délivrance des certificats d'occupation du domaine public par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises pour le mois d'août 2018

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le règlement numéro LAS-0060 intitulé "Règlement sur l'occupation du domaine public" stipule que l'occupation du domaine public de façon temporaire, périodique ou permanente nécessite une autorisation. Cette autorisation est accordée par une résolution du conseil via une demande de certificat d'occupation du domaine public présentée à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises. Lorsque la demande est conforme aux conditions du règlement numéro LAS-0060 et que les frais sont acquittés conformément au règlement de tarification numéro LAS-0007, un certificat est délivré par l'arrondissement.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Sommaires décisionnels:  
1182363005  
1182363020  
1182363046  
1182363047  
1182363069

**DESCRIPTION**

Entériner la délivrance des certificats d'occupation du domaine public par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises pour le mois d'août 2018 (selon la liste jointe en annexe).

**JUSTIFICATION**

Conformément au règlement de tarification numéro LAS-0007, les sommes perçues sont les suivantes :  
Coût de base pour permis : 25 \$ X 46 certificats = 1 150 \$  
Coût occupation (rue, trottoir et terrain municipal): = 11 777 \$

**Total : = 12 927 \$**

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

En conformité au règlement numéro LAS-0060.

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Michel LABERGE  
C/d amel.urb.& qmv <<arr.>60000>>

**ENDOSSÉ PAR**

Normand TROTTIER  
Directeur

Le : 2018-09-19



**Dossier # : 1182363087**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Qualité du milieu et inspection
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Mandater la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises afin d'effectuer le nettoyage d'une propriété située sur le territoire de l'arrondissement et de disposer des matières nuisibles

De mandater la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises afin d'effectuer le nettoyage de la propriété ci-après et de disposer des matières nuisibles, et ce, aux frais de chaque propriétaire, soit:

ADRESSE/ENDROIT	NUMÉRO AVIS	DATE AVIS	DÉLAI
Lot 4 681 141 (1830 à 1834, rue du Bois-des-Caryers)	19051-1 à 19051-4	18 septembre 2018	7 jours

**Signé par** Benoit G GAUTHIER **Le** 2018-09-21 08:27

**Signataire :**

Benoit G GAUTHIER

---

Directeur d'arrondissement  
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1182363087**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Qualité du milieu et inspection
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Mandater la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises afin d'effectuer le nettoyage d'une propriété située sur le territoire de l'arrondissement et de disposer des matières nuisibles

**CONTENU**

**CONTEXTE**

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

Mandater la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises afin d'effectuer le nettoyage de la propriété ci-après et de disposer des matières nuisibles, et ce, aux frais de chaque propriétaire, soit:

<b>ADRESSE/ENDROIT</b>	<b>NUMÉRO AVIS</b>	<b>DATE AVIS</b>	<b>DÉLAI</b>
Lot 4 681 141 (1830 à 1834, rue du Bois-des-Caryers)	19051-1 à 19051-4	18 septembre 2018	7 jours

**JUSTIFICATION**

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Les propriétaires de l'immeuble ci-haut mentionné ont été avisés par lettre certifiée de se conformer au règlement numéro 2191, article 3.1 et ils ne s'y sont pas conformés.

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Conformément au règlement de nuisances numéro 2191 :  
3.1 Le fait par quiconque à titre de propriétaire (...) d'un immeuble ou d'une partie d'immeuble de déposer, de laisser ou de permettre qu'il soit déposé ou laissé sur un tel immeuble des ordures ménagères, des appareils ménagers, etc.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Hugo ROUSSEAU  
Chef de division - qualité du milieu, permis et inspection

#### **ENDOSSÉ PAR**

Normand TROTTIER  
Directeur

Le : 2018-09-20



**Dossier # : 1187151039**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser l'installation d'un débarcadère pour parents à l'école John.-F. Kennedy située au 51 avenue Bélanger dans l'arrondissement de LaSalle.

D'autoriser l'installation d'un débarcadère pour parents à l'école John.-F. Kennedy située au 51 avenue Bélanger dans l'arrondissement de LaSalle.  
Le stationnement devra être autorisé pour une période de 5 minutes maximum du lundi au vendredi de 7h à 8h30 et de 14h à 16h.

Les nouvelles dispositions deviendront effectives lorsque la signalisation aura été installée.

**Signé par** Benoit G GAUTHIER **Le** 2018-09-14 12:21

**Signataire :**

Benoit G GAUTHIER

---

Directeur d'arrondissement  
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement



**IDENTIFICATION** **Dossier # :1187151039**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser l'installation d'un débarcadère pour parents à l'école John.-F. Kennedy située au 51 avenue Bélanger dans l'arrondissement de LaSalle.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La direction de l'école John-F.-Kennedy, située au 51 avenue Bélanger souhaite avoir un débarcadère sur rue afin que les parents puissent avoir un stationnement réservé pour faciliter l'accès à l'école durant les journées scolaires. Étant donné que l'école John-F.-Kennedy est située dans une zone résidentielle et qu'elle n'est pas en mesure de fournir des espaces de stationnement pour débarcadère sur leur terrain privé, il est souvent difficile aux parents d'avoir accès à un espace de stationnement sécuritaire près de l'école. Pour pallier au manque d'espace de stationnement sécuritaire, le comité de circulation recommande qu'un débarcadère soit installé le plus près possible de l'entrée de service située au 51 avenue Bélanger.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

**JUSTIFICATION**

Tel que discuté au dernier comité de circulation , il est tout à fait justifié que le comité de circulation recommande au conseil d'arrondissement d'installer un débarcadère pour cinq véhicules le plus près possible de l'entrée de service de l'école John-F.- Kennedy située au 51 avenue Bélanger et ce , afin de s'assurer que les parents puissent avoir accès à des places de stationnement sécuritaire pour aller déposer et chercher les enfants .

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les équipements sont en atelier, l'arrondissement fournira la main-d'oeuvre.

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Farid CHABOUNI  
Chef de Division

#### **ENDOSSÉ PAR**

Moris MARKARIAN  
Chef de division voirie & parcs

Le : 2018-09-14



**Dossier # : 1186456009**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des ressources humaines
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Entériner les décisions déléguées soumises par la division des ressources humaines, de la Direction des relations avec les citoyens, greffe et services administratifs.

**D'entériner les décisions déléguées soumises par la division des ressources humaines, de la Direction des relations avec les citoyens, greffe et services administratifs.**

**Signé par** Benoit G GAUTHIER **Le** 2018-09-25 11:00

**Signataire :**

Benoit G GAUTHIER

---

Directeur d'arrondissement  
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION****Dossier # :1186456009**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des ressources humaines
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Entériner les décisions déléguées soumises par la division des ressources humaines, de la Direction des relations avec les citoyens, greffe et services administratifs.

**CONTENU****CONTEXTE**

**Entériner les décisions déléguées soumises par la division des ressources humaines, de la Direction des relations avec les citoyens, greffe et services administratifs.**

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION****JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS****VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Josée BOULANGER  
Chef de division ressources humaines

**ENDOSSÉ PAR**

Pierre DUPUIS  
Directeur

Le : 2018-09-25